

**INNERGEX**

Énergie renouvelable.  
Développement durable.

# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AU 31 DÉCEMBRE 2014

MESSAGE DU PRÉSIDENT  
ET CHEF DE LA DIRECTION

**3**

À PROPOS D'INNERGEX

**4**

RESPECTER  
L'ENVIRONNEMENT  
NATUREL

**8**

CRÉER DE  
LA RICHESSE

**14**

PARTAGER  
AVEC LES GENS

**21**

À PROPOS  
DE NOTRE  
GOUVERNANCE

**28**

À PROPOS DE CE RAPPORT

**31**

INDEX DU CONTENU GRI

**35**

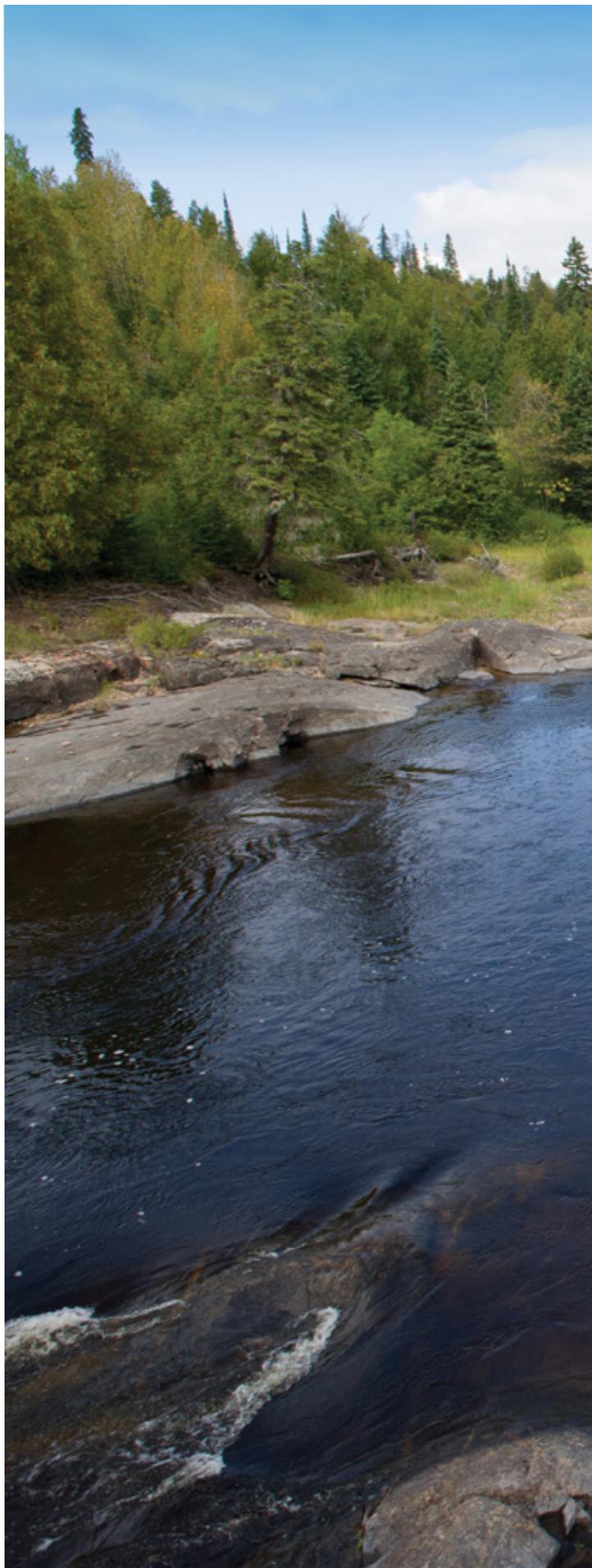
**25** DURABLE  
par NATURE  
ANS

## MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir d'Innergex (de la « Société »), ce document contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que : « approximativement », « pourrait », « devrait », « fera », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « planifier », « prévoir », « perspectives », « intention » ou « croit », ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les projections ou attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent document. **INFORMATION FINANCIÈRE PROSPECTIVE :** l'information prospective comprend l'information financière prospective ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, telles que les produits et le BAIIA ajusté prévus, ainsi que les Flux de trésorerie disponibles et le Ratio de distribution prévus, afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et de sa capacité à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins. **HYPOTHÈSES :** l'information prospective est basée sur certaines principales hypothèses formulées par la Société, à propos notamment des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, de la performance de ses installations en exploitation, des conditions du marché des capitaux, et de la réussite de la Société à développer de nouvelles installations. **RISQUES ET INCERTITUDES :** l'information prospective comporte des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement futurs exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective. Ces risques et incertitudes sont expliqués dans la Notice annuelle de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires ; sa capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires et les conditions du marché des capitaux ; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés ; la variabilité des régimes hydrologiques, éoliens et solaires ; les retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets ; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement ; l'incertitude au sujet du développement de nouvelles installations ; l'obtention de permis ; la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes ; la défaillance de l'équipement ou des activités d'entretien ou d'exploitation imprévues ; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement ; l'effet de levier financier et les clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures ; la possibilité que la Société ne déclare ni ne verse un dividende ; la capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler les contrats existants ; des changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants ; la capacité d'attirer de nouveaux talents ou de retenir les membres de la haute direction et les employés clés ; les litiges ; le défaut d'exécution des principales contreparties ; l'acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable ; les relations avec les parties prenantes ; l'approvisionnement en matériaux ; les changements de la conjoncture économique générale ; les risques réglementaires et politiques ; la capacité à obtenir les terrains appropriés ; la dépendance envers les contrats d'achat d'électricité ; la disponibilité et la fiabilité des réseaux de transport ; l'augmentation des droits d'utilisation de l'eau ou des modifications de la réglementation régissant l'utilisation de l'eau ; l'évaluation des ressources hydroélectriques, éoliennes et solaires et de la production d'énergie connexe ; les bris des barrages ; les catastrophes naturelles et cas de force majeure ; les fluctuations du taux de change ; le caractère suffisant des limites et exclusions de la couverture d'assurance ; une notation de crédit qui peut ne pas refléter la performance réelle de la Société ou qui peut être abaissée ; la possibilité de responsabilité non divulguée liée aux acquisitions ; l'intégration des centrales et des projets acquis ou à acquérir ; le défaut d'obtenir les avantages prévus des acquisitions ; la dépendance envers des infrastructures de transport et d'interconnexion partagées ; et le fait que les produits provenant de la centrale Miller Creek vont fluctuer en raison du prix au comptant de l'électricité. Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective contenue dans ce document est faite en date du 1<sup>er</sup> mai 2015 et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige. Les principales hypothèses et les principaux risques et incertitudes liés à l'information prospective contenue dans ce document sont pleinement exposés à la page 41 de ce document.

## MISE EN GARDE SUR LES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Certaines mesures mentionnées dans le présent document ne sont pas des mesures reconnues en vertu des IFRS, et sont donc susceptibles de ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur ses capacités de production et de génération de liquidités, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter, et sa capacité à financer sa croissance. De plus, ces indicateurs facilitent la comparaison des résultats pour différentes périodes. Le BAIIA ajusté, les Flux de trésorerie disponibles et le Ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Les références au « BAIIA ajusté » visent les produits moins les charges d'exploitation, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux projets potentiels. Les références aux « Flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et la portion des Flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus les entrées de trésorerie perçues par Harrison Hydro L.P. pour des services de transmission devant être fournis à d'autres installations détenues par la Société tout au long de leur CAÉ, plus ou moins d'autres éléments non représentatifs de sa capacité de génération de trésorerie à long terme, tels que les coûts de transaction liés à des acquisitions (qui sont financés au moment de l'acquisition) et les pertes ou gains réalisés sur instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les taux d'intérêt sur les dettes liées aux projets. Les références au « Ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les Flux de trésorerie disponibles. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme un substitut au bénéfice net et que les Flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

# DE L'ÉQUILIBRE VIENT LA DURABILITÉ

**L**e développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Chez Innergex, nous sommes très fiers de notre engagement à produire exclusivement de l'énergie renouvelable. Nous avons compris que le développement durable, c'est non seulement ce que nous faisons, mais aussi la manière dont nous le faisons. Notre succès est fondé sur le développement de bons projets, ce qui pour nous signifie des projets acceptés par les communautés locales, respectueux de l'environnement et économiquement viables tant pour nous que pour les services d'électricité que nous desservons – en d'autres mots, des projets qui trouvent un juste équilibre entre les considérations sociales, environnementales et économiques. Au fil des années, la direction a intuitivement appliqué les principes du développement durable dans la croissance de l'entreprise en se dotant d'une perspective à très long terme.

Ce faisant, Innergex a fait de l'acceptabilité sociale la pierre angulaire de sa stratégie de développement. Nous avons fait preuve de leadership et d'innovation dans l'établissement de relations durables, en partageant les retombées économiques de nos projets et en mettant en place des partenariats avec les communautés locales et les Premières Nations, créant souvent de nouvelles normes de référence pour l'industrie, que d'autres adoptent à leur tour.

Parallèlement, Innergex a fait de la durabilité environnementale la clef de voûte de sa stratégie de développement. Sachant que toute activité économique a des répercussions sur l'environnement, nous croyons que toutes les mesures raisonnables peuvent et doivent être prises pour éviter ou minimiser ces répercussions. Les producteurs indépendants d'électricité

doivent respecter des règlements fédéraux et provinciaux très stricts en matière de protection de l'environnement, de la conception d'un projet à l'exploitation de l'installation, jusqu'à la restauration du site. Sur ce plan aussi, nous avons fait preuve de leadership et d'innovation, en respectant – et parfois en surpassant – les normes environnementales les plus strictes.

Il convient donc, alors que nous célébrons notre 25<sup>e</sup> anniversaire, de reconnaître que notre succès s'est profondément ancré dans les principes du développement durable et que l'orientation que nous nous sommes donnée est toujours pertinente – sinon plus pertinente que jamais. Nous réitérons notre mission d'accroître notre production d'énergie renouvelable grâce à des installations de grande qualité, développées et exploitées dans le respect de l'environnement et dans l'équilibre des meilleurs intérêts des communautés hôtes, de nos partenaires et de nos investisseurs. Dans la conduite de nos activités, nous nous efforçons d'atteindre un équilibre entre les considérations économiques, sociales et environnementales, et nous nous engageons à planifier, décider, gérer et opérer dans une optique de développement durable. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue et nous sommes particulièrement heureux de produire notre premier rapport de développement durable, qui se veut un outil de transparence et de reddition de comptes envers nos partenaires et nos parties prenantes. C'est également notre façon de les inviter à poursuivre notre dialogue. ●

*Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex*



→ Lisez la **politique de développement durable d'Innergex** au [innnergex.com](http://innnergex.com).

# À PROPOS D'INNERGEX

Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex » ou la « Société ») est un important producteur indépendant d'énergie renouvelable fondé en 1990. La Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités principalement au Canada. Au 31 décembre 2014, la Société avait 33 sites en exploitation d'une puissance installée nette totale de 687 MW (puissance brute de 1 194 MW) et cinq projets en développement d'une puissance installée nette totale de 208 MW (puissance brute de 319 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus. Elle avait également plusieurs projets potentiels d'une puissance nette totale de plus de 3 190 MW. Fondée en 1990, Innergex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ses actions se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles INE, INE.PR.A et INE.PR.C et ses débetures convertibles sous le symbole INE.DB. ●



## NOS PRINCIPAUX ACTIONNAIRES détenant plus de 10 % des actions en circulation

Fonds Dynamique,  
division de 1832 Asset  
Management L.P.

**18,4 %**

Caisse de dépôt et  
placement du Québec

**10,4 %**

## NOS CLIENTS

Nous produisons et vendons de l'électricité en vertu de contrats à long terme et à prix fixes avec les entreprises de services d'électricité desservant nos marchés géographiques respectifs.

CLIENT	PROVINCE / ÉTAT	PROPORTION DES PRODUITS DE 2014
Hydro-Québec	Québec	41 %
BC Hydro	Colombie-Britannique	48 %
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Ontario	9 %
Idaho Power Corporation	Idaho	1 %

## INNERGEX C'EST

**Un  
produit :**

de l'électricité produite  
à partir d'énergies  
renouvelables

**153**  
employés<sup>1</sup>

**33**  
sites en exploitation

**242 M\$**

de produits et

**180 M\$**

de BAIIA ajusté

Une valeur  
d'entreprise de

**3 G\$,**

y compris une dette  
à long terme de 1,6 G\$  
et une capitalisation  
boursière 1,2 G\$

En dollars canadiens

<sup>1</sup> Exclut les employés de Cartier énergie éolienne inc., laquelle est détenue et gérée de manière distincte.

Toutes les données dans ce rapport sont pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.



## PUISSANCE INSTALLÉE ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

	QC	ON	C.-B.	ID	TOTAL
<b>NOMBRE DE SITES</b>					
<b>HYDRO</b>	9	3	13	1	26
<b>ÉOLIEN</b>	6	--	--	--	6
<b>SOLAIRE</b>	--	1	--	--	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>33</b>

### PUISSANCE INSTALLÉE BRUTE (MW)

<b>HYDRO</b>	137	36	365	10	547
<b>ÉOLIEN</b>	614	--	--	--	614
<b>SOLAIRE</b>	--	33	--	--	33
<b>TOTAL</b>	<b>751</b>	<b>69</b>	<b>365</b>	<b>10</b>	<b>1 194</b>

Puissance installée totale des 33 installations de la Société.

### PRODUCTION D'ÉNERGIE CONSOLIDÉE (GWH)

<b>HYDRO</b>	606	84	1 510	45	2 245
<b>ÉOLIEN</b>	677	--	--	--	677
<b>SOLAIRE</b>	--	40	--	--	40
<b>TOTAL</b>	<b>1 283</b>	<b>124</b>	<b>1 510</b>	<b>45</b>	<b>2 962</b>

Les données de production d'électricité sont celles qui figurent au Rapport de gestion de 2014 de la Société. Elles tiennent compte de la consolidation globale ou proportionnelle des installations et excluent les installations Umbata Falls et Viger-Denonville, traitées comme des coentreprises en vertu des IFRS.

Veuillez vous référer au tableau en p. 6 pour plus d'information.

## DONNÉES SUR NOS EFFECTIFS

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>PAR TYPE D'EMPLOI</b>			
<b>TEMPS PLEIN</b>	41	90	131
<b>TEMPS PARTIEL</b>	7	15	22
<b>PAR TYPE DE CONTRAT</b>			
<b>PERMANENT</b>	41	93	134
<b>TEMPORAIRE</b> (à durée déterminée et autre)	7	12	19
<b>PAR RÉGION</b>			
<b>CANADA</b>	48	102	150
<b>ÉTATS-UNIS</b>	0	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>105</b>	<b>153</b>

Exclut les employés de Cartier énergie éolienne inc., laquelle est détenue et gérée de manière distincte.

EFFECTIFS TOTAUX	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>SALARIÉS</b>	48	105	153
<b>INTÉRIMAIRES</b>	0	0	0
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION<sup>1</sup></b>	0	6	6

<sup>1</sup> Au moment où ce rapport est écrit, une femme était mise en nomination en vue de l'élection des administrateurs de la Société lors de l'assemblée annuelle des actionnaires ayant lieu le 13 mai 2015, portant à sept le nombre total d'administrateurs. Si elle est élue, sa nomination prendra effet en octobre 2015.



En 2014, **près de deux tiers** de nos produits consolidés sont provenus d'installations détenues en partenariat avec des communautés locales, des Premières Nations, des entreprises ou des entités financières. Les distributions de flux de trésorerie aux détenteurs de capitaux propres ont totalisé 14,0 M\$.

Inclut les installations Umbata Falls et Viger-Denonville, traitées comme des contreprises en vertu des IFRS.

## NOS INSTALLATIONS

Au total, 18 des sites en exploitation et projets en développement de la Société sont détenus en propriété exclusive, tandis que 20 sont détenus en partenariat avec des communautés locales ou Premières Nations, des entreprises ou des entités financières.

ENTITÉ, OPÉRATEUR OU SUBSIDIAIRE	SITE OU PROJET	% DÉTENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR INNERGEX	PARTENAIRE DIRECT OU INDIRECT	TRAITEMENT COMPTABLE IFRS
	Ashlu Creek Batawa Brown Lake Chaudière Glen Miller Horseshoe Bend Miller Creek Montmagny Northwest Stave River Portneuf (1-2-3) Rutherford Creek Stardale St-Paulin Windsor Tretheway Creek Big Silver Creek	100 %	--	Consolidation globale
Cartier énergie éolienne inc. (« Cartier »)	Baie des Sables L'Anse-à-Valleau Carleton Gros-Morne Montagne Sèche	38 % (50 % de la gestion)	<b>E</b> TransCanada Corp	Consolidation proportionnelle
Creek Power Inc.	Fitzsimmons Creek Boulder Creek Upper Lillooet River	66 2/3 %	<b>E</b> Ledcor Power Group Ltd	Consolidation globale avec participation ne donnant pas le contrôle
Harrison Hydro Limited Partnership	Douglas Creek Fire Creek Lamont Creek Stokke Creek Tipella Creek Upper Stave River	50,01 %	<b>EF</b> CC&L Harrison Hydro Project Limited Partnership LPF (Surfside) Development L. P.	Consolidation globale avec participations ne donnant pas le contrôle
Innergex Sainte-Marguerite, S.E.C.	SM-1	50,01 %	<b>EF</b> Régime de rentes du Mouvement Desjardins	Consolidation globale avec participation ne donnant pas le contrôle
Kwoiek Creek Resources Limited Partnership	Kwoiek Creek	50 % des votes	<b>PN</b> Bande indienne de Kanaka Bar	Consolidation globale avec participation ne donnant pas le contrôle
Société en commandite Magpie	Magpie	99,99 % (70 % des votes)	<b>CL</b> Municipalité régionale de comté de Minganie	Consolidation globale avec participation ne donnant pas le contrôle
Parc éolien Mesgi'g Uguju's'n (MU) S.E.C.	Mesgi'g Uguju's'n	50 %	<b>PN</b> Premières Nations Mi'gmaq du Québec	Consolidation globale avec participation ne donnant pas le contrôle
Umbata Falls Limited Partnership	Umbata Falls	49 %	<b>PN</b> Ojibways de la Première Nation Pic River	Mise en équivalence
Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C.	Viger-Denonville	50 %	<b>CL</b> Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	Mise en équivalence

■ hydro ■ éolien ■ solaire ✕ en développement **E** entreprise **EF** entité financière **PN** Première Nation **CL** communauté locale



## NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Pour les projets en développement, nous engageons des consultants indépendants pour effectuer la majorité des études d'ingénierie et environnementales requises, nous acquérons du matériel et outillage auprès de fabricants de turbines et d'équipement, et nous engageons des entrepreneurs indépendants et des sous-traitants pour effectuer les activités d'ingénierie, approvisionnement et construction, de même que pour procéder à l'installation de lignes de transport d'électricité.

Nos sites en exploitation requièrent très peu d'intrants et sont pleinement automatisés. Nous avons des opérateurs sur place qui assurent les activités de supervision et d'entretien régulier. Nous engageons des consultants indépendants pour la majorité de la surveillance environnementale exigée en vertu de nos permis et licences durant les premières années d'exploitation. De plus, pour certains de nos parcs éoliens, nous avons des contrats d'exploitation et d'entretien avec le fabricant de turbines pour les premières années d'exploitation, après quoi nous intégrons les activités d'exploitation et d'entretien.

## NOS PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Fabricants de turbines	Andritz Hydro Canada, GE, Litostroj Hydro, Northwest Pipe, Rainpower North America, Senvion
Entrepreneurs / Prestataires	Borea Construction, CRT Construction inc., EBC-CRT, Jim Dent Construction, Westpark Electric
Consultants	Ecofish Research, Hatch, Knight Piésold, PESCA Environment, Prime Engineering
Autres fournisseurs de services	Aon Reed Stenhouse, Black Diamond Group, Landsea Camp Services, McCarthy Tétrault



## ADHÉSIONS STRATÉGIQUES

- \_AQPER (Association québécoise de la production d'énergie renouvelable)<sup>1,2</sup>
- \_Association of Power Producers of Ontario
- \_Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
- \_BC Sustainable Energy Association
- \_BC Women in Energy
- \_CANSIA
- \_CANWEA
- \_Chambre de commerce de la Colombie-Britannique
- \_Chambre de commerce de la MRC Rivière-du-Loup
- \_Chambre de commerce de Pemberton
- \_Chambre de commerce de Vancouver
- \_Chambre de commerce de Vanderhoof
- \_Clean Energy BC<sup>1,2</sup>
- \_Comité de bassins versants de la rivière Chaudière<sup>1</sup>
- \_Conseil canadien des affaires autochtones
- \_Conseil des affaires de la Colombie-Britannique<sup>2</sup>
- \_Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches<sup>1,2</sup>
- \_Équiterre<sup>2</sup>
- \_Fédération du Saumon Atlantique
- \_Fédération québécoise pour le saumon atlantique
- \_First Nations Power Authority of Saskatchewan
- \_Ontario Water Power Association
- \_SWITCH, L'Alliance pour une économie verte au Québec<sup>2</sup>
- \_TechnoCentre éolien<sup>2</sup>
- \_The Energy Forum
- \_Tides Canada

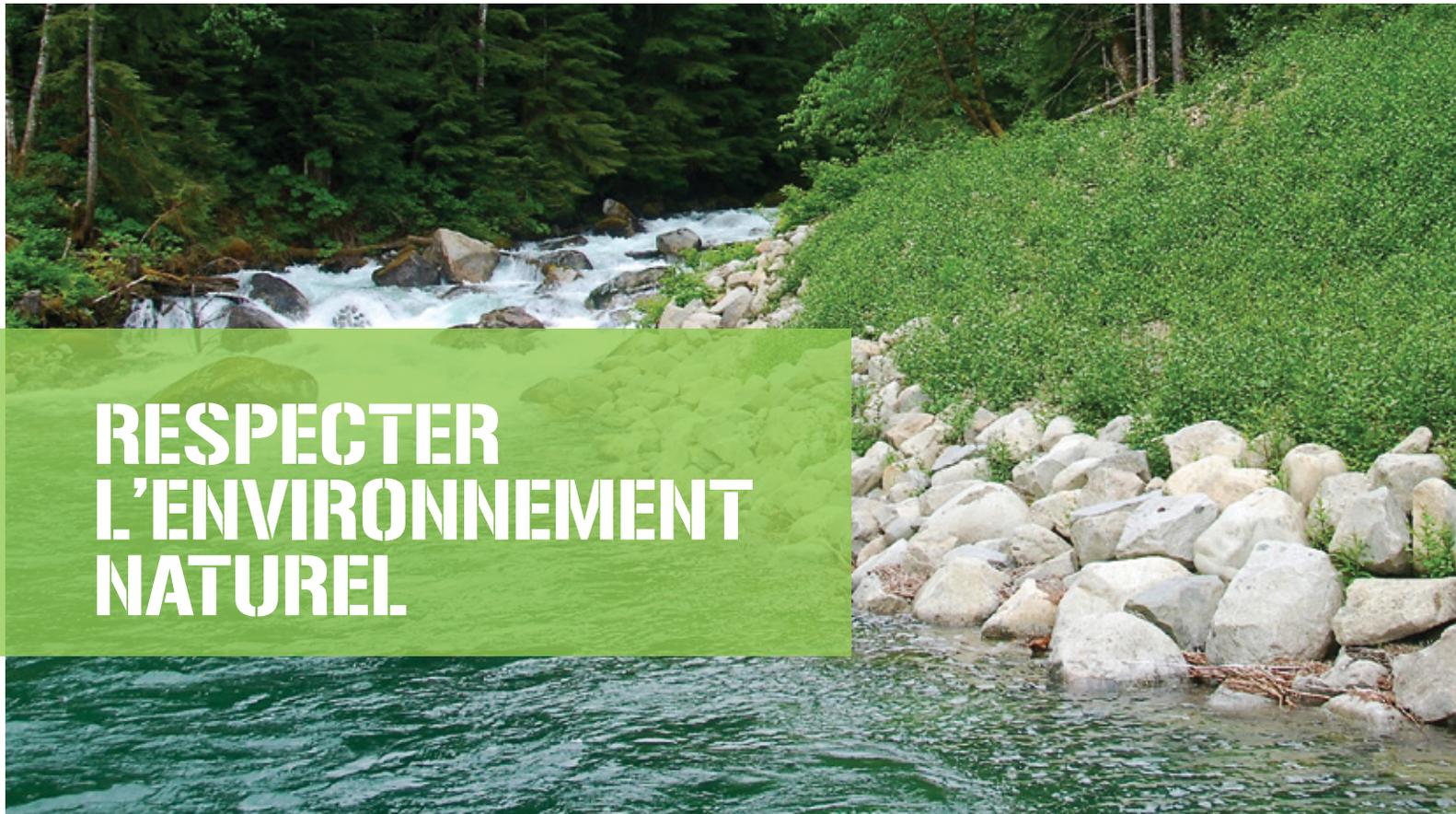
<sup>1</sup> membre du conseil d'administration

<sup>2</sup> contribution financière substantielle



Innergex adhère aux « **Principes communs pour l'avenir de l'énergie en Colombie-Britannique** » du Energy Forum, une collaboration industrie-ONG.

→ [energyforum.ca](http://energyforum.ca)



# RESPECTER L'ENVIRONNEMENT NATUREL.

**P**our Innergex, le développement durable consiste à exploiter l'eau, le vent et le soleil tout en cherchant à éviter, minimiser, atténuer ou compenser l'effet de ses activités sur l'écosystème environnant. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux et nous faisons de la durabilité environnementale la clef de voûte de notre stratégie de développement. Au cours des 25 dernières années, nous avons acquis une solide réputation en matière de respect des normes environnementales, même les plus exigeantes, et nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos pratiques en matière d'évaluation, de surveillance, de respect de nos engagements, de conformité et de reddition de comptes. Ce faisant, nous avons élaboré des meilleures pratiques innovatrices qui, dans certains cas, sont devenues des normes au sein de notre industrie. Nous nous efforçons également d'améliorer constamment nos pratiques environnementales. Les règles environnementales sont en constante évolution et chaque nouveau projet fait l'objet d'exigences de plus en plus rigoureuses. Par conséquent, nos plus récents projets doivent se conformer à des exigences environnementales plus strictes que nos plus anciennes installations.

Les accomplissements d'Innergex dans le domaine de l'environnement sont le fruit du travail d'une équipe d'experts en environnement dévoués, laquelle comprend des biologistes, des ingénieurs en environnement et des spécialistes de domaines clés comme l'atténuation des impacts sur les habitats et la reconstruction de ceux-ci, l'obtention de permis et le suivi opérationnel : des gens qui ont à cœur de bien faire les choses.

Pour ce qui est des installations d'énergie renouvelable, nous avons constaté que les impacts environnementaux se produisent habituellement durant la phase de construction. Par conséquent, nos activités environnementales se concentrent davantage sur l'analyse et la planification attentives de chaque nouveau projet, l'obtention de tous les permis nécessaires, la surveillance de la construction, la restauration du site post-construction, la surveillance du site pour nous assurer qu'il récupère comme prévu et la surveillance de l'installation pour veiller à ce qu'elle fonctionne selon les plans. ●



# EAU

## G4-EN8

Nos installations n'utilisent ni ne consomment l'eau aux fins de processus industriels. L'utilisation domestique et celle pour l'entretien ne sont pas importantes. Nos centrales hydroélectriques ne consomment pas d'eau. Elles « empruntent » l'eau en dérivant temporairement une partie du débit de la rivière vers la station afin de faire tourner un ou plusieurs turbogénérateurs hydroélectriques pour produire de l'électricité. Toute l'eau dérivée retourne ensuite à sa source (le ruisseau ou la rivière). Pour chaque centrale, l'utilisation de l'eau est dictée par un permis d'utilisation de l'eau émis par le régime de réglementation concerné (province, état) ou par un décret gouvernemental. Ceux-ci énoncent les exigences en matière de débit minimal d'eau vive qui doit demeurer dans le cours d'eau en tout temps pour la préservation des valeurs écologiques et, dans certains cas, des objectifs esthétiques ou récréatifs. ●



# ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Innergex s'engage à produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable exclusivement. Nos installations d'énergie renouvelable produisent de l'électricité sans émissions substantielles de gaz à effet de serre (GES). Nos émissions directes de GES (« scope 1 ») se limitent essentiellement à :

- la combustion d'essence des voitures de la Société ;
- la combustion d'essence des véhicules utilitaires de la Société, comme les camions, les véhicules tout-terrain, les bateaux et les motoneiges, utilisés par les opérateurs dans le cadre des activités d'exploitation et d'entretien sur place ;
- la combustion de diésel de l'équipement lourd (p. ex. les camions-grues, les pelles rétrocaveuses) et les génératrices auxiliaires de secours ;
- la combustion de propane utilisé pour le chauffage et la cuisson sur place aux sites éloignés. ●

## G4-EN15

### ÉMISSIONS DIRECTES DE GES (« SCOPE 1 »)

(tonnes métriques équivalentes en CO<sub>2</sub>)

	Essence	Diésel	Propane	Total	Total / MWh
<b>QUÉBEC</b>	73,4	53,1	0,6	127,1	0,00014
<b>ONTARIO</b>	4,9	11,7	0,1	16,6	0,00007
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b>	263,1	91,2	3,6	357,9	0,00024
<b>IDAHO</b>	11,0	1,4	0,0	12,4	0,00028
<b>TOTAL</b>	<b>352,4</b>	<b>157,5</b>	<b>4,3</b>	<b>514,2</b>	<b>0,00016</b>

Ces données incluent les installations d'Umbata Falls et Viger-Denonville et incluent 38 % des cinq parcs éoliens exploités par Cartier énergie éolienne inc.

Remarque: L'importance relative de la Colombie-Britannique et des États-Unis dans les émissions directes de GES (« scope 1 ») d'Innergex découle de la façon dont le transport est organisé en Colombie-Britannique et aux États-Unis par rapport à ce qui se fait dans les autres marchés :

- en Colombie-Britannique et aux États-Unis, Innergex possède de nombreux véhicules utilisés par les employés dans le cadre de leurs fonctions ; en vertu du protocole sur les GES, ces véhicules sont compris dans les émissions directes (« scope 1 ») à titre de véhicules de la Société ;
- au Québec et en Ontario, Innergex ne possède aucun véhicule, les employés utilisent leurs propres moyens de transport et reçoivent une compensation pour les kilomètres parcourus ; en vertu du même protocole sur les GES, cela se rapporte aux émissions indirectes (« scope 3 »), lesquelles ne sont pas considérées dans le présent calcul.

L'intensité des émissions de GES pour la production d'électricité est de l'ordre de 0,17 tonne métrique équivalente en CO<sub>2</sub> par MWh au Canada<sup>1</sup> et de l'ordre de 0,62 tonne métrique équivalente en CO<sub>2</sub> par MWh aux États-Unis.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Rapport d'inventaire national 1990-2012, partie 3 d'Environnement Canada  
<sup>2</sup> Neuvième édition du eGRID de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA)

Les émissions directes de GES (« scope 1 ») sont celles qui proviennent de sources (unités physiques ou processus) qui libèrent des GES dans l'atmosphère contrôlées par l'organisation et appartenant à celle-ci.



## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES NOUVEAUX PROJETS

Chaque projet potentiel d'énergie renouvelable qu'Innergex étudie fait l'objet d'un examen environnemental interne qui permet à l'entreprise d'évaluer les effets possibles sur l'environnement et, souvent, les effets cumulatifs. Lorsque la décision est prise de lancer un projet, celui-ci passe par un processus beaucoup plus rigoureux et formel d'évaluation environnementale exigé par les organismes de réglementation gouvernementaux locaux et provinciaux, et parfois même par des organismes ou ministères fédéraux comme Pêches et Océans Canada. Une évaluation environnementale examine les impacts possibles qu'un projet peut avoir sur l'environnement naturel existant et sur les communautés humaines avoisinantes, et traite des aspects environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires, historiques, archéologiques et d'ingénierie. Cette évaluation requiert la réalisation d'études approfondies par des professionnels qualifiés indépendants et implique de nombreuses années de consultation avec les organismes de réglementation, les Premières Nations, les autres parties prenantes et le public. Une fois l'évaluation terminée et si l'on juge que le projet aura un niveau acceptable d'impacts sur l'environnement, les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux concernés délivrent les permis et donnent les approbations nécessaires – prérequis indispensables pour commencer la construction du projet. Chaque permis ou approbation énonce généralement une série de conditions, auxquelles est tenu le projet durant les phases de construction et d'exploitation. ●



PRODUIT CERTIFIÉ  
À IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉDUIT. VEUILLEZ  
CONSULTER  
LES ATTRIBUTS  
SPÉCIFIQUES  
ÉVALUÉS:  
UL.COM/EL  
CCD 003

### CERTIFICATION ECOLOGO®

Nous avons fait la demande et obtenu la certification ECOLOGO® pour produits d'électricité renouvelable à faible impact pour 14 des 26 centrales hydroélectriques d'Innergex. Cette certification atteste que chaque projet génère de faibles impacts environnementaux et présente des avantages potentiels, y compris une faible quantité nette d'émissions de gaz à effet de serre, une diminution limitée

des ressources non renouvelables, des émissions réduites d'autres polluants et de faibles impacts sur les espèces et écosystèmes aquatiques, riverains et terrestres.

Nous tentons actuellement d'obtenir la certification ECOLOGO® pour le parc éolien Gros-Morne de 211,5 MW, situé au Québec.

### ÉLÉMENTS LES PLUS COMMUNS D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

#### ENVIRONNEMENTAL

- \_L'environnement atmosphérique (comme la qualité de l'air et le niveau de bruit)
- \_L'environnement géophysique (comme la qualité de l'eau et la stabilité du terrain)
- \_L'hydrologie de surface
- \_La faune et son habitat
- \_Le poisson et son habitat
- \_L'environnement terrestre (comme les plantes et écosystèmes rares et menacés, les milieux humides, les unités de paysage, la santé des forêts)

#### SOCIAL

- \_Les activités récréatives et le tourisme (comme les utilisations et les accès commerciaux et non commerciaux)
- \_Les eaux navigables et les routes d'accès
- \_L'impact public (par exemple pour les Premières Nations, ou la qualité visuelle des lignes de transmission ou des éoliennes)

#### L'ÉCONOMIE

- \_Les considérations économiques provinciales (comme les ressources forestières et les droits d'utilisation de l'eau)
- \_Les considérations économiques régionales (comme les emplois, les impôts et les contributions au PIB)
- \_Les Premières Nations

#### LE PATRIMOINE

- \_L'intérêt archéologique
- \_L'utilisation traditionnelle des terres

#### LA SANTÉ

- \_La sécurité du site



➔ Consultez la **liste complète de nos installations ayant obtenu la certification ECOLOGO®** au [innergex.com](http://innergex.com) ou obtenez plus d'information au sujet d'ECOLOGO® au [industries.ul.com/environnement](http://industries.ul.com/environnement).

# DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La solide performance environnementale d'Innergex repose sur l'intégration de considérations environnementales dès les premières étapes de son processus de développement de projet. Les objectifs en matière d'ingénierie et d'environnement sont intégrés simultanément à la conception des nouveaux projets, de manière à mieux tenir compte des composantes valorisées comme la faune, dont le poisson, et son habitat, la protection contre l'érosion, la végétation, le patrimoine ancestral (y compris la protection des sites archéologiques et l'usage traditionnel de certains lieux), la santé et d'autres composantes d'ordre social. Les facteurs environnementaux font partie du processus d'obtention des permis et de planification de la construction, de l'élaboration d'un modèle de production d'électricité moyenne à long terme et de l'établissement d'un budget. Cela nous permet d'atteindre un juste équilibre entre la fonctionnalité de l'ingénierie, les rendements économiques, l'acceptabilité sociale et les aspects environnementaux, et ce, dès la conception d'un projet.

## G4-EN13

Nous prenons toutes les mesures possibles durant la sélection du site et la phase de conception des nouveaux projets pour éviter, atténuer ou compenser l'effet que ces activités pourraient avoir sur les écosystèmes environnants. Par exemple, les calendriers de construction des projets hydroélectriques sont établis en fonction de la migration des poissons et de la faune, des périodes de frai et des phases de reproduction pour ne pas déranger les périodes cruciales des écosystèmes et les cycles de vie. L'emplacement des éoliennes est étudié pour éviter de perturber les routes des oiseaux migrateurs, les écosystèmes fragiles et les milieux humides. Nous nous assurons également de minimiser ou d'atténuer l'interférence des activités de construction avec l'utilisation des terres par les communautés locales ou les Premières Nations, notamment les pratiques de chasse traditionnelle, les activités récréatives et la culture de plantes et d'arbres aux propriétés médicinales.

Une fois la construction d'un projet terminée, les réglementations environnementales stipulent que tout terrain temporairement perturbé par un projet doit être restauré à son état d'origine ou à un meilleur état qu'avant la construction. Bon nombre de mesures sont utilisées pour s'assurer que le site est pleinement restauré, y compris la remise en état, la stabilisation du sol et la revégétalisation du sol. Une attention particulière est portée à la sélection des espèces de plantes approuvées, qui fourniront aux insectes et aux animaux les mêmes sources alimentaires qu'avant la construction, surtout en ce qui a trait à la végétation riveraine des ruisseaux, des rivières et des milieux humides. En 2014, nous avons terminé les activités de restauration post-construction sur 4,5 hectares à la centrale hydroélectrique Kwoiek Creek en Colombie-Britannique, de même que sur 2,0 hectares au parc éolien Viger-Denonville au Québec – les deux ayant été mis en service à la fin de 2013. Dans les deux cas, les mesures de restauration ont été mises en œuvre par des professionnels indépendants. En 2015, nous entreprendrons les activités de restauration post-construction à la centrale hydroélectrique Trettheway Creek, en Colombie-Britannique, une fois qu'elle aura été mise en service. ●



## AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES POISSONS

Au Canada, la *Loi sur les pêches* stipule que les projets hydroélectriques doivent éviter de causer des préjudices sérieux aux poissons et à leur habitat. Si un projet hydroélectrique d'Innergex entraîne une perte d'habitat pour les poissons, nous construisons un nouvel habitat pour compenser la perte. En Colombie-Britannique, Innergex a construit six habitats totalisant plus de 75 000 m<sup>2</sup> et prévoit en compléter trois autres totalisant 10 000 m<sup>2</sup> en 2015, pour un investissement total de plus de quatre millions de dollars. À certains de ces sites, le saumon du Pacifique adulte migre de l'océan vers les eaux intérieures afin de se reproduire chaque automne. Les milliers de jeunes saumons nés annuellement retournent chaque printemps vers l'océan et reviennent de nouveau une fois adultes, complétant ainsi leur cycle de vie. Les habitats de poisson d'Innergex continueront d'opérer durant les dizaines d'années d'exploitation de nos centrales hydroélectriques. En 2014, des études de surveillance indépendantes ont permis de constater que le nouveau canal de compensation de l'habitat de poissons à la centrale Kwoiek Creek, d'une longueur d'un kilomètre, favorisait le frai et l'alevinage de la truite arc-en-ciel, seulement quelques semaines après que le canal ait été rendu accessible aux poissons, au printemps. À l'automne, la densité de poissons dans le canal était déjà similaire à celle dans la section naturelle adjacente de Kwoiek Creek. D'excellentes nouvelles !

## G4-EN31

### DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES

La majorité de nos dépenses environnementales se rapportent à la protection et à la gestion. L'ampleur des dépenses environnementales d'une année donnée dépend de nos activités de développement et de l'âge de nos installations.

## TOTAL DES DÉPENSES

2 461 \$

En milliers de dollars canadiens

Comprend les frais d'assurance responsabilité environnementale, de traitement ou de remédiation, et de protection ou de gestion.

Ces données incluent les installations Umbata Falls et Viger-Denonville et incluent 38 % des cinq parcs éoliens exploités par Cartier énergie éolienne inc.

## SURVEILLANCE

Respecter nos engagements en matière d'environnement signifie une surveillance post-construction, une évaluation et une reddition de comptes exhaustives, tant à l'interne que par des consultants indépendants, afin de nous assurer que tout effet de nos sites en exploitation soit conforme aux prévisions convenues durant l'évaluation environnementale de chaque projet. En suivant et en mesurant nos performances, nous sommes en mesure de raffiner notre approche et d'élaborer des pratiques qui sont exemplaires au sein de notre industrie. En Colombie-Britannique, des spécialistes indépendants mènent des études sur le terrain pour surveiller les effets des projets et le progrès des mesures de réhabilitation et de compensation, au cours de chaque année du programme de suivi obligatoire de cinq ans suivant la mise en service d'une centrale hydroélectrique. De même, au Québec, des spécialistes indépendants mènent des études sur le terrain pour surveiller divers impacts, comme l'impact potentiel sur les activités des rapaces et autres oiseaux, ainsi que les niveaux de bruit et les répercussions visuelles sur le paysage en vertu des programmes de surveillance à long terme prescrits pour les parcs éoliens. ●



## CONFORMITÉ

Nous œuvrons dans une industrie assujettie à des règles environnementales très strictes. Nous demeurons pleinement conscients que notre réputation repose en partie sur des installations d'énergie renouvelable bien conçues et bien gérées, et c'est pourquoi la conformité est l'une des priorités de nos pratiques environnementales. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour demeurer conformes en tout temps aux réglementations environnementales applicables et aux exigences de nos permis d'exploitation et licences. Innergex a fait l'objet de très peu d'incidents en matière de conformité environnementale. Nous sommes fiers de nos bons résultats en matière de conformité, et nous avons pleinement l'intention de poursuivre nos efforts dans ce sens.

## CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

La conformité de nos centrales hydroélectriques au fil de l'eau porte surtout sur les exigences de permis pour la dérivation de l'eau des rivières et des ruisseaux naturels, en vue de la production d'électricité. Les exigences de conformité sont propres à chaque licence ou décret et reflètent les objectifs de la province, de l'État ou du pays où se trouve la centrale. Habituellement, chaque centrale dispose : 1) d'un volume d'eau maximum permis pour la dérivation, et 2) d'un débit d'eau minimum pour l'eau vive qui doit contourner la centrale et demeurer dans la rivière en tout temps. Les centrales du Québec et de l'Ontario profitent de systèmes de dérivation de l'eau et de production d'électricité intégrés, situés à un endroit de faible déclivité de la rivière ; ces sites présentent peu ou pas de risques de dessèchement du lit du cours d'eau.

Aux centrales de la Colombie-Britannique, lesquelles sont associées à des cours d'eau abrupts et étroits, l'eau peut être acheminée par une conduite forcée ou un tunnel sur de nombreux kilomètres entre l'entrée d'eau et la centrale. Ces sites posent un plus grand risque de dessèchement de portions de la rivière, pouvant donner lieu à un incident de conformité relatif au débit minimal ; Innergex gère ce risque en installant une valve ou une vanne dédiée au point de diversion ou d'entrée pour offrir le débit minimal exigé en tout temps. Si des débris flottants bloquent temporairement l'entrée d'eau de la valve de débit minimal, les opérateurs de centrale sont avisés et le blocage est retiré le plus rapidement possible et en toute sécurité, afin de respecter la norme de débit minimal. Pour certaines installations, il est nécessaire de restreindre le taux de changement du débit d'eau à la centrale afin d'éviter des fluctuations rapides du niveau de l'eau dans la rivière et le risque d'échouement de poissons qui en découle. De tels incidents de fluctuation surviennent surtout au début du processus de mise en service d'une nouvelle centrale hydroélectrique et deviennent peu fréquents par la suite. Pour régler ces problèmes de fluctuation,

nous avons élaboré et mis en œuvre des stratégies visant à limiter les effets négatifs potentiels de changements rapides du débit d'eau à nos centrales, et nous sommes devenus un chef de file dans la gestion de ce risque.

## PARCS ÉOLIENS

La conformité pour nos parcs éoliens, qui sont tous situés au Québec, repose principalement sur les résultats des programmes de surveillance environnementale au cours des premières années d'exploitation d'une installation, surtout en ce qui a trait aux impacts potentiels sur les oiseaux ou les chauves-souris ou les niveaux de bruit. Nous sommes tenus de mener des études indépendantes à chaque installation, sur un calendrier précis indiqué dans l'approbation réglementaire provinciale ou dans le décret émis avant la construction du projet. En général, les études sur les oiseaux et les chauves-souris sont menées pendant les trois premières années d'exploitation; la surveillance du bruit est réalisée durant la première, la cinquième, la dixième et la quinzième année d'exploitation. Les rapports sont soumis aux organismes de réglementation après chaque année de surveillance. Lorsque la surveillance a identifié un enjeu, nous déterminons et mettons en œuvre des mesures précises pour atténuer ou éliminer l'impact et répondre à l'enjeu. En 2014, aucun enjeu de ce genre n'a été relevé par la Société.

## PARCS SOLAIRES

Le parc solaire d'Innergex en Ontario doit se conformer aux exigences de son certificat d'évaluation environnementale concernant le niveau de bruit (bourdonnement électrique) provenant de l'installation. ●

### G4-EN29

#### PERFORMANCE EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

Des incidents de conformité peuvent se produire périodiquement à n'importe laquelle de nos installations; chacun d'entre eux est réglé dès sa détection. La grande majorité des incidents sont mineurs, c'est-à-dire qu'ils sont d'une faible ampleur et de courte durée. Les critères déterminant si un incident doit être déclaré aux organismes de réglementation varient et sont stipulés dans les permis et licences de chaque installation.

Peu importe si un incident doit être déclaré ou non, Innergex considère qu'un incident est important s'il a le potentiel d'avoir un impact majeur sur l'écosystème environnant ou s'il donne lieu à une amende ou à une sanction non pécuniaire. Historiquement, la Société a fait l'objet de très peu d'incidents importants en matière de conformité environnementale, et nous faisons tout notre possible pour demeurer en règle.

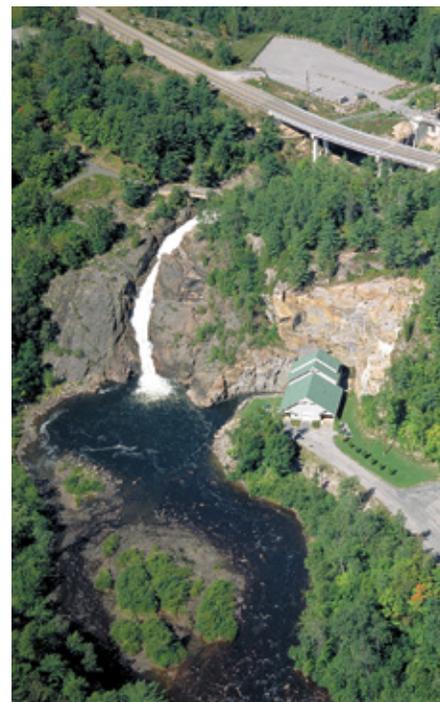
INCIDENTS DE CONFORMITÉ	HYDRO	ÉOLIEN	SOLAIRE	TOTAL
Incidents de conformité importants	--	--	--	--
Incidents de conformité devant être déclarés en vertu des permis et licences <sup>1,2</sup>	2	--	--	2
Montant des amendes substantielles pour non-conformité	--	--	--	--
Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-conformité	--	--	--	--

Ces données incluent les installations Umbata Falls et Viger-Denonville et incluent 38% des cinq parcs éoliens exploités par Cartier énergie éolienne inc.

<sup>1</sup> Un incident mineur de fluctuation a eu lieu en mai à la centrale de Kwoiek Creek, lequel n'a eu aucun impact sur les poissons.

<sup>2</sup> Un incident mineur de fluctuation a eu lieu en juin à la centrale de Northwest Stave, lequel n'a eu aucun impact sur les poissons.

### OBJECTIF | ZÉRO INCIDENT DE CONFORMITÉ IMPORTANT OU À SIGNALER



### G4-EN24

#### EFFLUENTS ET DÉCHETS: DÉVERSEMENTS IMPORTANTS

En 2014, nous n'avons enregistré aucun déversement important. Dans le cadre de nos activités, nous avons enregistré environ 10 petits déversements, principalement des fluides hydrauliques. Ils étaient tous de très petit volume (la plupart de moins de 20 litres, et tous inférieurs à 50 litres), ont été immédiatement traités et n'ont jamais été près d'une source d'eau.

### OBJECTIF | ZÉRO DÉVERSEMENT IMPORTANT

# CRÉER DE LA RICHESSSE

La raison d'être d'Innergex est de construire et d'acquérir des infrastructures de qualité et de les exploiter pendant très longtemps. Nous sommes fiers de notre capacité à produire de l'électricité à partir de sources propres et renouvelables, de manière à créer de l'emploi et à distribuer de la richesse à bon nombre de nos partenaires et parties prenantes. ●



## G4-EC1

### VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE CRÉÉE ET DISTRIBUÉE

En milliers de dollars canadiens

### VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE CRÉÉE

Produits	251 196 \$
----------	------------

### VALEUR ÉCONOMIQUE DISTRIBUÉE

Coûts d'exploitation	27 415 \$
Salaires et avantages sociaux	19 625 \$
Versements aux gouvernements et communautés locales (contractuels)	20 210 \$
Investissements dans les communautés (volontaires)	340 \$
Versements aux apporteurs de capitaux	165 195 \$
Charges financières aux prêteurs	84 006 \$
Dividendes aux détenteurs d'actions privilégiées	7 125 \$
Dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires	59 549 \$
Distributions aux participations minoritaires	6 798 \$
Autre	7 717 \$

<b>VALEUR ÉCONOMIQUE NON RÉPARTIE</b>	<b>18 411 \$</b>
---------------------------------------	------------------

Ces données financières sont tirées des états financiers de 2014 de la Société, préparés conformément aux normes IFRS.

**OBJECTIF** | AUGMENTER LES PRODUITS CONSOLIDÉS DE 3 À 5 % EN 2015



## GÉRER LES RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les infrastructures nécessitent d'importants apports de capitaux. Dans le secteur de l'énergie renouvelable au Canada, très peu de subventions gouvernementales sont offertes aux producteurs; toutefois, il existe des incitatifs gouvernementaux pour encourager les producteurs d'électricité indépendants à développer de nouvelles installations de production d'électricité:

- un incitatif politique sous forme de contrats d'achat d'électricité à prix fixe et à long terme avec des services publics ou autres contreparties solvables nous assure des produits stables, ce qui nous permet d'optimiser le financement de projet;
- un incitatif économique sous forme d'amortissement accéléré nous permet de réduire ou de reporter nos dépenses d'impôts, ce qui nous aide à optimiser nos flux de trésorerie;
- et, pour certaines installations existantes, un incitatif financier d'un cent par kWh pour les dix premières années d'exploitation est offert en vertu du programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable du gouvernement du Canada, lequel a pris fin en 2011.

Ces incitatifs permettent au secteur privé de développer de nouvelles infrastructures, tandis que les services publics profitent de coûts d'électricité stables et prévisibles à long terme et que la collectivité profite d'une capacité de production d'électricité de longue durée, avec pratiquement aucune émission de gaz à effet de serre.

En outre, Innergex gère soigneusement les risques liés au développement et à l'exploitation d'infrastructures d'énergie renouvelable.

- Avant de soumettre un projet dans un appel d'offres, nous modélisons prudemment sa production moyenne à long terme prévue, sur laquelle tous les autres paramètres du modèle financier d'un projet sont établis.
- Nous confions la construction de chaque projet en sous-traitance sur la base de contrats à prix fixe avec des prestataires réputés.
- Nous sécurisons une dette liée aux projets à taux fixe et sans recours, d'une durée et d'une période d'amortissement qui correspondent habituellement à la durée du contrat d'achat d'électricité.
- Pour obtenir le financement d'un projet, nous devons soumettre à une vérification diligente indépendante nos budgets de construction et d'exploitation, de même que les documents et permis afférents, et nous devons conserver des réserves pour travaux d'entretien majeurs et pour le service de la dette.
- Nous mettons l'accent sur l'entretien et l'exploitation proactifs pour nous assurer de la plus grande disponibilité de l'équipement et pour réduire autant que possible les dépenses en immobilisations non prévues.

### NOS ACTIFS SONT JEUNES

ÂGE MOYEN PONDÉRÉ  
DE NOS ACTIFS:

**7,2 ans**

DURÉE DE VIE:

Parcs éoliens et parcs solaires

**25 ans**

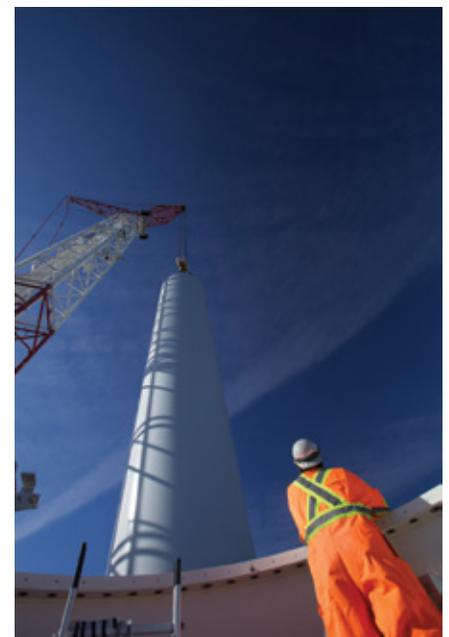
Centrales hydroélectriques  
au fil de l'eau

**50 à 75 ans**

### NOS PRODUITS CONTRACTUELS SONT À LONG TERME

Durée de vie moyenne pondérée  
de nos contrats d'achat  
d'électricité (pour les sites  
en exploitation):

**18,5 ans**





## LA MAJORITÉ DE NOS PROJETS SONT FINANCÉS AU MOYEN D'UNE DETTE LIÉE AU PROJET À TAUX FIXE ET SANS RECOURS

Le ratio de levier initial pour les projets d'infrastructure comme les nôtres se situe généralement entre 75 % et 85 % des capitaux requis. Le montant de dette liée au projet est déterminé principalement selon les flux de trésorerie prévus pour le projet et le ratio de couverture du service de la dette. Cette dette est habituellement amortie sur la durée du contrat d'achat d'électricité du projet. De plus, la dette liée au projet est sans recours, ce qui protège la Société d'un risque de non-paiement pour toute installation financée de cette façon. ●

### BILAN SOMMAIRE

En milliers de dollars canadiens

Actifs courants	184 648 \$
Immobilisations corporelles	1 895 789 \$
Immobilisations incorporelles	487 312 \$
Autres actifs à long terme	148 266 \$

**TOTAL DES ACTIFS 2 716 015 \$**

Passifs courants	202 035 \$
Dettes liées aux projets	1 272 774 \$
Autres dettes à long terme	338 025 \$
Autres passifs à long terme	340 956 \$

**TOTAL DES PASSIFS 2 153 790 \$**

Participations ne donnant pas le contrôle	47 411 \$
Capitaux propres attribuables aux propriétaires	514 814 \$

**TOTAL DES CAPITAUX PROPRES 562 225 \$**

Ces données financières sont tirées des états financiers de 2014 de la Société, préparés conformément aux normes IFRS : elles incluent 38 % des cinq parcs éoliens de Cartier énergie éolienne inc. et excluent les installations Umbata Falls et Viger-Denonville.

## INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

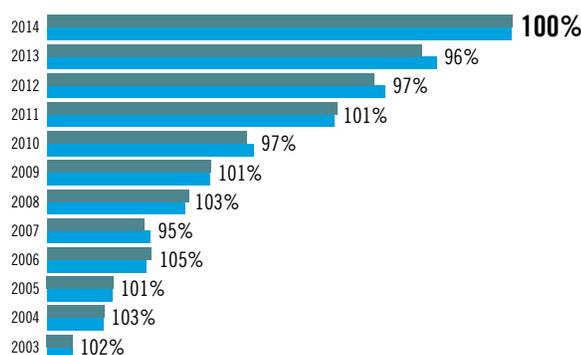
Dans la conduite de nos activités, nous mesurons notre performance au moyen d'indicateurs de rendement clés qui fournissent des renseignements sur notre capacité à générer des flux de trésorerie pour maintenir les dividendes actuels et les augmenter, de même que sur notre capacité à financer notre croissance continue.

### PRODUCTION RELATIVE À LA MOYENNE À LONG TERME

🎯 **OBJECTIF** | UNE PRODUCTION ÉGALE À 100 % DE LA PMLT

Au cours des premières phases de développement d'un projet, nous déterminons un niveau de production moyenne d'électricité à long terme (PMLT) sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation. Cette PMLT se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération un nombre important de facteurs, à savoir l'hydrologie, les régimes éoliens ou solaires, la technologie des turbines ou des panneaux, la topographie du site, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la production moyenne à long terme estimée sur une période prolongée. Nous utilisons ce niveau de production pour créer un modèle financier sur lequel nous établissons nos soumissions dans les appels d'offres en énergie renouvelable et pour déterminer les produits, les coûts, les montants de financement et les flux de trésorerie prévus pour l'installation durant toute la durée de son contrat à long terme. Il est essentiel pour nous de pouvoir déterminer une PMLT fiable pour chacune de nos installations afin d'être en mesure de générer des flux de trésorerie stables et prévisibles chaque année. En 2014, la production consolidée a atteint 100 % de la PMLT.

### PRÉVISIBILITÉ DE LA PRODUCTION (GWh)



■ production réelle ■ moyenne à long terme de la production annuelle



## PRODUCTION RELATIVE À LA MOYENNE À LONG TERME

	HYDRO	ÉOLIEN	SOLAIRE
QUÉBEC	99 %	100 %	--
ONTARIO	113 %	--	104 %
COLOMBIE-BRITANNIQUE	100 %	--	--
IDAHO	96 %	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>104 %</b>

Ces données sont tirées des états financiers de 2014 de la Société, préparés conformément aux normes IFRS : elles incluent 38 % des cinq parcs éoliens de Cartier énergie éolienne inc. et excluent les installations Umbata Falls et Viger-Denonville. En 2014, la production d'Umbata Falls a atteint 156 % de la PMLT et celle de Viger-Denonville a atteint 102 %.

## G4-EU30

### FACTEUR MOYEN DE DISPONIBILITÉ DE L'ÉQUIPEMENT

- OBJECTIF** | FACTEUR DE DISPONIBILITÉ DE L'ÉQUIPEMENT DE 95 % (UNE TURBINE) À 97 % (MULTIPLES TURBINES) POUR L'HYDRO, 97,5 % POUR L'ÉOLIEN ET 97 % POUR LE SOLAIRE<sup>1</sup>

### FACTEUR MOYEN DE DISPONIBILITÉ DE L'ÉQUIPEMENT

	HYDRO	ÉOLIEN	SOLAIRE
QUÉBEC	98,8 %	98,3 %	--
ONTARIO	98,3 %	--	95,0 % <sup>2</sup>
COLOMBIE-BRITANNIQUE	96,9 %	--	--
IDAHO	87,2 % <sup>3</sup>	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>97,3 %</b>	<b>98,3 %</b>	<b>95,0 %</b>

Comprend les 33 sites en exploitation de la Société.

<sup>1</sup> Nous budgétions environ 2,5 % à 5 % de la production pour des arrêts non planifiés en raison d'événements hors de notre contrôle. Les installations hydroélectriques et solaires établissent leur calcul avec un facteur de disponibilité basé sur l'énergie ; les parcs éoliens appliquent actuellement un calcul de la disponibilité en fonction du temps, mais sont en cours de transition vers un calcul basé sur l'énergie.

<sup>2</sup> Durant les mois d'hiver, d'importantes quantités de neige se sont accumulées de temps à autre sur les panneaux de notre parc solaire en Ontario.

<sup>3</sup> Notre centrale hydroélectrique aux États-Unis a été hors service du 25 septembre au 5 novembre en raison du drainage du canal de cinq kilomètres dans le cadre d'activités d'inspection et de dessablage, lesquelles sont réalisées tous les trois ans.

Pour maximiser la disponibilité de nos équipements, des arrêts sont planifiés pour l'entretien de nos centrales hydroélectriques au fil de l'eau lorsque les niveaux d'eau sont à leur plus bas, généralement à la fin de l'été ou au début de l'automne. Puisque la plupart de nos centrales hydroélectriques disposent de plusieurs turbines, la production peut être modifiée pour que l'entretien soit fait par étapes. Les arrêts planifiés pour l'entretien de nos parcs éoliens ont généralement lieu durant l'été lorsque les régimes éoliens sont à leur plus bas niveau, alors que l'entretien individuel des éoliennes est effectué deux fois par année, habituellement au printemps et à l'automne. En cas de grands vents, nous reporterons les arrêts planifiés aux parcs éoliens, lorsque justifié selon une analyse coût-bénéfice. Les arrêts planifiés pour l'entretien de notre parc solaire ont généralement lieu durant la nuit, lorsque les panneaux ne produisent pas d'électricité.

## RÉSEAUX COLLECTEURS ET LIGNES DE TRANSPORT

Innergex possède et exploite environ

**546 km** de réseaux collecteurs et de lignes de transport en surface ou souterrains au Canada.

Ce nombre devrait atteindre près de 705 km d'ici 2017 avec l'achèvement de nos cinq projets en développement.

INNERGEX	HYDRO	ÉOLIEN	SOLAIRE	TOTAL
<b>RÉSEAUX COLLECTEURS (jusqu'à 50 kV)</b>				
QUÉBEC	--	314	--	314
ONTARIO	--	--	6	6
COLOMBIE-BRITANNIQUE	--	--	--	--
IDAHO	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>314</b>	<b>6</b>	<b>320</b>
<b>LIGNES DE TRANSPORT (plus de 50 kV)</b>				
QUÉBEC	38	14	--	52
ONTARIO	22	--	--	22
COLOMBIE-BRITANNIQUE	152	--	--	152
IDAHO	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>226</b>
<b>TOTAL</b>	<b>424</b>	<b>656</b>	<b>12</b>	<b>546</b>

Comprend les 33 sites en exploitation de la Société.

Comme nous construisons des installations d'énergie renouvelable dans des régions de plus en plus éloignées, nous devons surmonter le défi de la gestion de lignes de transport plus nombreuses et plus longues. Cela peut avoir une incidence sur la durée et l'étendue potentielles d'un arrêt non planifié, en raison du temps nécessaire pour accéder à

l'emplacement et régler le problème, et aussi parce que l'arrêt risque de toucher l'installation au complet. Pour gérer le risque posé par des arbres trop proches des lignes de transport, nous avons mis sur pied un plan de gestion de la végétation pour chaque ligne de transmission importante, et certains de nos opérateurs sont formés en enlèvement d'arbres.

Durant la période de pointe d'hiver au Québec (généralement de novembre à mars), les contrats d'achat d'électricité nous interdisent de programmer des arrêts planifiés pour les centrales hydroélectriques et nous autorisent à arrêter une seule éolienne à la fois.

## BAIIA AJUSTÉ

**OBJECTIF** | 295 MILLIONS DE DOLLARS EN 2017

Le BAIIA ajusté mesure notre rentabilité d'exploitation et représente les fonds disponibles pour effectuer les paiements d'intérêt et de remboursement de capital sur notre dette. En 2014, Innergex a généré un BAIIA ajusté de 179,6 millions de dollars. Lorsque les cinq projets en développement auront été mis en service, nous prévoyons générer un BAIIA ajusté d'environ 295 millions de dollars en 2017.

Voir la page 2 pour obtenir la définition du BAIIA ajusté.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

**OBJECTIF** | 95 MILLIONS DE DOLLARS EN 2017

Nous considérons les flux de trésorerie comme la meilleure mesure de notre performance économique, puisque les bénéfices nets sont faussés par les coûts élevés d'amortissement et occasionnellement par des gains ou des pertes non réalisés sur des instruments financiers dérivés utilisés pour fixer le taux d'intérêt de notre dette afin de protéger la valeur économique de nos projets. Les deux représentent des éléments sans incidence sur les flux de trésorerie.

Les Flux de trésorerie disponibles mesurent les liquidités disponibles pour la distribution aux détenteurs d'actions ordinaires et pour le réinvestissement visant à financer notre croissance, une fois que nous avons satisfait toutes nos obligations contractuelles, comme les intérêts et le remboursement du capital sur la dette, les distributions aux partenaires et les dividendes aux détenteurs d'actions privilégiées. En 2014, Innergex a généré des Flux de trésorerie disponibles de 67,7 millions de dollars. Lorsque les cinq projets en développement auront été mis en service, nous prévoyons générer des Flux de trésorerie disponibles d'environ 95 millions de dollars en 2017.

Voir la page 2 pour obtenir la définition du Flux de trésorerie disponible.



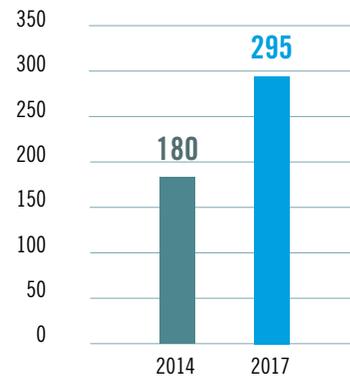
## RATIO DE DISTRIBUTION

**OBJECTIF** | RATIO DE DISTRIBUTION DE 80%

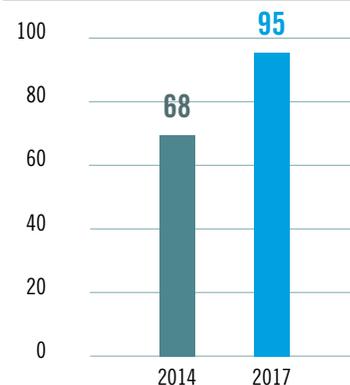
Le Ratio de distribution mesure le versement des dividendes à nos actionnaires ordinaires par rapport aux Flux de trésorerie disponibles que nous générons. Il représente notre capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter, de même que notre capacité à financer notre croissance. En 2014, Innergex a généré un Ratio de distribution de 88%.

Voir la page 2 pour obtenir la définition du Ratio de distribution.

### BAIIA AJUSTÉ (M\$)

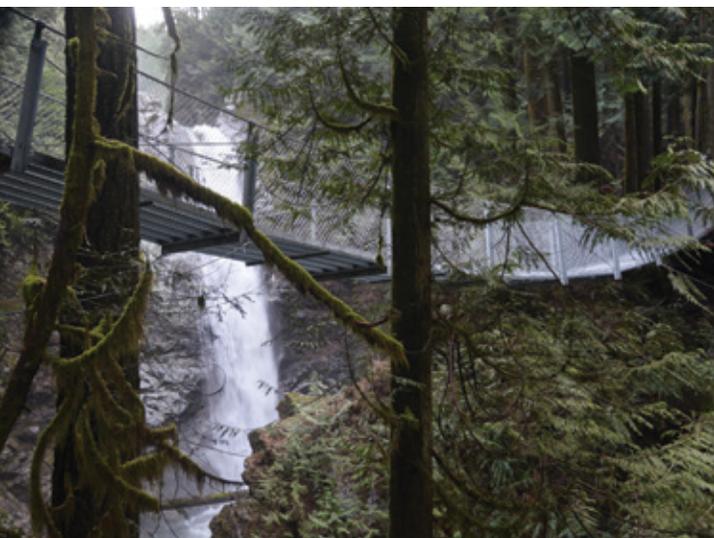


### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (M\$)



# PRODUIRE PLUS QUE DE L'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de nos activités visant à établir des relations avec les communautés locales et à développer le plus haut niveau possible d'acceptabilité sociale pour nos projets, nous investissons régulièrement dans les infrastructures. Parmi les exemples passés, mentionnons la revitalisation du parc naturel des Chutes-de-la-Chaudière à Lévis, Québec, la construction d'un parc pour pratiquer le kayak de niveau compétitif près de Pemberton, Colombie-Britannique, de même que l'amélioration de nombreuses routes forestières et de ponts dans les régions rurales de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario. ●



## G4-EC7

### INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

En dollars canadiens

INVESTISSEMENT	LIEU	FINANCEMENT
Nous participons au financement des activités annuelles d'entretien et de préservation du parc naturel des Chutes-de-la-Chaudière, qui accueille plus de 300 000 visiteurs chaque année.	Lévis, Québec	150 000 \$
Nous finançons un service de navette de canot gratuit sur la rivière Portneuf chaque année.	Sainte-Anne-de-Portneuf, Québec	20 000 \$
Nous finançons l'entretien des sentiers de motoneige près de Rutherford Creek chaque année par l'entremise du club de motoneige Pemberton Valley.	Whistler, Colombie-Britannique	11 000 \$
En collaboration avec notre partenaire, nous avons amélioré et enroché une route municipale pour l'élargir, la sécuriser et la protéger contre l'érosion, en vue de l'augmentation de circulation prévue lors de la construction du parc éolien Mesgi'g Ujju's'n.	Escuminac, Québec	250 000 \$
Nous finançons la construction d'un pont suspendu piétonnier en aval d'une chute d'eau de 100 pieds dans le parc régional Cascades Falls. Le pont est géré et exploité par le district régional de Fraser Valley. Il a été terminé au début de 2015. Notre investissement total dans ce projet s'élèvera à 225 000 \$.	Mission, Colombie-Britannique	75 000 \$
Par l'entremise de la fondation Ashlu Creek, nous avons fourni un accès Internet en wi-fi aux résidents d'Upper Squamish Valley, un secteur non desservi par les principaux fournisseurs de services de télécommunications.	Upper Squamish Valley, Colombie-Britannique	80 000 \$
Nous avons participé au financement de la construction d'un nouvel espace communautaire en plein air à l'usage du public et pour accueillir des événements communautaires.	Pemberton, Colombie-Britannique	2 500 \$
Nous avons participé au financement visant à réaliser le sentier pédestre Valley Loop pour l'association Pemberton Valley Trail.	Pemberton, Colombie-Britannique	5 000 \$

**TOTAL**

**593 500 \$**



En 2014, nous avons annoncé un don de 500 000 \$ et un apport en nature pour la construction du pont Friendship Trail à Pemberton, Colombie-Britannique. Ce pont sera érigé au-dessus de la rivière Lillooet et fera partie intégrante du Friendship Trail, un sentier polyvalent de sept kilomètres interdit aux véhicules motorisés qui procurera un moyen sécuritaire et écologique de connecter physiquement, socialement et économiquement près de 5 600 résidents dans l'aire C du district régional Squamish-Lillooet, le village de Pemberton et la Nation Lil'wat. L'achèvement du pont est prévu au printemps 2016.

« Une fois de plus, Innergex a démontré son engagement envers cette région et nos communautés. Cette contribution nous rapproche de notre vision à long terme de connecter physiquement notre communauté avec Pemberton. »

*Lucinda Phillips, ancienne chef de la Nation Lil'wat*

« Construire des communautés saines est notre responsabilité à tous. Nous sommes sincèrement reconnaissants envers Innergex pour sa généreuse contribution au pont Friendship Trail, lequel promet être un legs important pour toute la vallée de Pemberton. »

*Susie Gimse, directrice de l'aire C du district régional Squamish-Lillooet*

# IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS

G4-EC8

Nous croyons que le développement d'actifs d'énergie renouvelable est intimement lié au développement économique des communautés locales. En plus des distributions que nos partenaires reçoivent par l'entremise de leur droit de propriété sur les installations, nous partageons les retombées économiques générées par nos activités sous forme de paiements contractuels, comme des redevances ou des bourses d'études, de paiements volontaires ou de dons et commandites. Nous fournissons aux administrateurs des municipalités et des Premières Nations des fonds pour planifier leur propre développement et créer de nouvelles occasions pour leurs communautés. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet aux pages 22 et 23.

Lorsque nous développons nos projets, nous avons un important impact économique indirect en embauchant des ouvriers et des techniciens locaux et en leur offrant des formations pour qu'ils acquièrent les compétences ou qualifications nécessaires. Nous tentons également d'embaucher des prestataires indépendants et des fournisseurs de services locaux. Pour exploiter nos installations, nous embauchons aussi des opérateurs et des fournisseurs de services d'entretien locaux.

En 2014, le projet éolien Mesgi'g Ugju's'n de 150 MW, au Québec, a permis l'embauche d'ouvriers locaux dans le cadre de ses activités de déboisement. Au cours de l'année, nous avons également lancé conjointement un programme visant à encourager les membres de la communauté de nos partenaires autochtones à suivre une formation sur l'installation d'éoliennes et sur des métiers afférents. Au cours des deux prochaines années, un grand nombre d'emplois seront créés avec le début des activités de construction de Mesgi'g Ugju's'n, et nous visons un taux de participation des autochtones de 30 %.

Toujours en 2014, en réponse à la demande locale, nous avons mandaté un consultant externe pour mener une étude d'impact sur l'emploi et l'économie des communautés de Pemberton et de Lillooet relativement à notre Projet hydroélectrique Upper Lillooet. Ce projet comprend deux centrales hydroélectriques au fil de l'eau d'une puissance installée combinée de 106,7 MW, qui sont actuellement en construction près de Pemberton, Colombie-Britannique. Les résultats de cette étude, attendus pour le deuxième semestre 2015, fourniront de précieuses données mesurables à propos des avantages indirects de ce projet. ●



*« Il y a un siècle et demi, Port Douglas était le centre de commerce de ce qui deviendrait la Colombie-Britannique. Jusqu'à récemment, le peuple de la vallée de Lillooet était un peuple oublié. Cela a changé avec l'arrivée des projets hydroélectriques. Plusieurs personnes ont trouvé un emploi. Nous sommes maintenant raccordés au réseau de transport d'électricité, nous avons pu rediriger nos efforts vers des questions essentielles telles que l'amélioration de nos routes, l'accès au téléphone et à Internet, le développement de nos communautés, la création d'une économie durable et le rapatriement de nos gens. »*

**Le Chef Don Harris**  
de la Première Nation Douglas



*« Ce projet est significatif pour le développement socioéconomique des communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj. Il créera de la richesse et des emplois non seulement pour nos membres, mais aussi pour nos voisins en Gaspésie et ailleurs au Québec. Nous envisageons de grandes perspectives d'avenir. »*

**Le Chef Claude Jeannotte**, ancien président du Mi'gmawei Mawiomi, concernant le projet éolien Mesgi'g Ugju's'n de 150 MW au Québec.



# PARTAGER AVEC LES GENS

## PARTENAIRE DE CHOIX

Innergex a fait de l'acceptabilité sociale la pierre angulaire de sa stratégie de développement et, par le fait même, présente un long historique de solides relations avec des communautés locales et des Premières Nations. Ces relations se sont avérées un formidable levier de croissance avec les années, car à maintes reprises elles nous ont permis de construire des projets réussis. Plus important encore, elles ont permis de créer des projets qui sont meilleurs parce qu'ils s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Que ce soit sous forme de partage des retombées économiques, d'occasions d'emploi, de copropriété ou d'ententes de partenariat, nous avons compris la volonté grandissante des communautés de devenir des agents de leur propre développement socioéconomique – une tendance qui, selon nous, ira en s'accéléralant. ●



« Nous croyons que chaque communauté est unique – par son vécu, sa culture et ses aspirations – et nous essayons toujours de nous adapter à chaque communauté avec laquelle nous prenons contact. La relation entre des organisations passe par des liens durables de confiance entre les personnes. Ce tissage est très valorisant pour tous ceux qui sont concernés. »

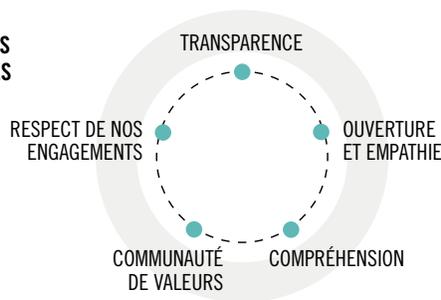
**Richard Blanchet**, vice-président principal –  
Développement, Ouest du Canada et Amérique latine

# ENGAGEMENT AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES PREMIÈRES NATIONS

L'acceptabilité sociale est le point de départ d'un modèle de développement durable et profitable et une condition essentielle à notre succès à long terme. Elle s'est avérée un important levier économique pour :

- réduire les risques liés au développement et à l'exploitation d'un projet;
- s'assurer que les projets génèrent les produits prévus;
- contribuer à la stabilité de nos flux de trésorerie et de nos dividendes;
- renforcer notre capital-réputation;
- créer de nouvelles occasions de croissance.

**NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES PREMIÈRES NATIONS REPOSE SUR DES VALEURS SÛRES**



## G4-S01

Toutes nos installations ont mis en place des programmes d'engagement auprès des communautés locales et effectué des études d'impact à un certain moment de leur développement. En 2014, **chacun de nos cinq projets de développement** avait un programme d'engagement continu auprès des communautés locales.

L'engagement auprès des communautés et les études d'impact ont lieu durant les phases de développement et de construction d'un projet. Il s'agit de composantes importantes du processus d'évaluation environnementale décrit plus en détail à la page 10 de ce rapport et elles comprennent : des séances d'information, des portes ouvertes; des consultations avec les parties prenantes; des comités de construction ou de liaison – composés de représentants des parties prenantes, de groupes communautaires et d'élus municipaux; des commandites d'événements locaux; et, dans certains cas, des ententes sur les répercussions et les avantages avec des Premières Nations ou des municipalités locales.

L'engagement auprès des communautés tout au long de la durée de vie de nos installations variera selon chaque emplacement et avec le temps, prenant souvent la forme de commandites d'événements locaux, d'investissements dans des petits projets d'infrastructures ou de participation à des organisations ou à des chambres de commerce locales. ●

## DES PARTENARIATS RÉUSSIS

Nous avons bien conscience que le développement de l'énergie est conduit par la volonté des municipalités locales et des Premières Nations. Lorsqu'une communauté d'accueil décide de développer un projet en partenariat avec nous, c'est sans doute le meilleur indicateur d'un fort degré d'acceptabilité sociale. Au fil des ans, nous avons fait preuve de vision en créant un modèle de développement audacieux et gagnant qui repose sur les partenariats, ce qui pour nous signifie :

- partager l'information;
- partager les efforts et les risques;
- partager équitablement la distribution des retombées.

Nos partenariats constituent une excellente carte de visite et un élément différenciateur pour Innergex. Nous croyons qu'ils sont une composante indispensable du développement futur de l'énergie renouvelable.

Actuellement, quatre de nos sites en exploitation et un de nos projets en développement sont détenus en partenariat avec des communautés locales ou des Premières Nations. En 2014, les quatre sites en exploitation ont généré **des produits de 50,0 millions de dollars**.

Au total, la Société compte présentement 10 ententes de partenariat, dont trois avec des Premières Nations et trois avec des municipalités régionales de comté.



## DISTRIBUTIONS AUX PARTENAIRES

En 2014, les distributions effectuées aux coparticipants des communautés locales et des Premières Nations par les installations détenues en partenariat ont atteint **7,2 millions de dollars**.

Innergex s'est forgé une réputation de partenaire de choix auprès des Premières Nations qui cherchent à développer leurs activités dans le secteur des énergies renouvelables. En date de la fin 2014, nous avons signé près de 40 ententes contractuelles avec 18 Premières Nations différentes en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, dont plusieurs ententes sur les répercussions et les avantages. ●



« Avec Innergex, nous avons trouvé un partenaire qui respecte ses engagements ; ce qu'elle promet, ce qu'elle dit qu'elle fera, elle le fait. Nous avons hâte de continuer à travailler ensemble au développement de projets d'énergie renouvelable pour notre communauté. »

**Le Chef Roy Michano** des Ojibways  
de la Première Nation Pic River

« Nous avons d'abord choisi Innergex parce que nous croyions que c'était un partenaire de très grande qualité, partageant nos valeurs. Notre expérience de travail quotidien avec eux le confirme. »

**M. Michel Lagacé**, préfet de la MRC  
de Rivière-du-Loup



« Nous avons une très bonne relation avec Innergex jusqu'à présent et nous sommes très heureux d'établir un partenariat avec eux. Nous avons confiance qu'Innergex œuvrera au sein de notre territoire traditionnel dans le respect de l'environnement, de notre culture et de nos droits, titres et intérêts autochtones en vertu de la constitution. »

**Le Chef Stanley Thomas** de la Première  
Nation Saik'uz

## PARTAGER LES RICHESSES QUE NOUS CRÉONS

En plus des distributions versées aux coparticipants des installations détenues en partenariat, nous partageons les retombées économiques générées par nos activités de diverses façons : par des paiements contractuels dans le cadre d'ententes sur les répercussions et les avantages avec des Premières Nations ou dans le cadre d'autres formes d'ententes contractuelles avec des communautés locales ; et par des dons et commandites volontaires. Chaque projet est unique et est structuré différemment afin de refléter les besoins des communautés locales identifiés durant le processus de construction de l'acceptabilité sociale du projet.

### PAIEMENTS CONTRACTUELS

En 2014, le montant des paiements contractuels aux communautés locales et aux Premières Nations s'élevait à **4,3 millions de dollars**.

#### Ententes sur les répercussions et les avantages

Les ententes sur les répercussions et les avantages permettent d'officialiser nos relations avec les Premières Nations et les communautés locales. Elles établissent les impacts d'un projet, nos responsabilités et nos engagements respectifs, et les mécanismes de partage des retombées du projet ou de l'installation. Les éléments d'une entente sur les répercussions et les avantages comprennent notamment l'emploi (emplois locaux et formation), le développement économique (partenariat, embauche de prestataires locaux), le financement communautaire (programmes sociaux, activités), les questions culturelles (conception, aménagement du site, accès), l'environnement (planification et surveillance) et la compensation financière, de même que les clauses commerciales (comme la certitude de la réalisation d'un projet ou un mécanisme de règlement des différends). En date de la fin 2014, Innergex avait signé des ententes sur les répercussions et les avantages avec 18 Premières Nations, la plupart se trouvant en Colombie-Britannique. Nous avons signé des ententes sur les répercussions et les avantages avec pratiquement toutes les Premières Nations voisines de nos installations et de nos projets, à l'exception de Brown Lake,

une petite centrale hydroélectrique du nord-ouest de la Colombie-Britannique que nous avons acquise en 2012. Nous avons noué des contacts avec les communautés des Premières Nations avoisinantes dans l'espoir de signer, dans un avenir rapproché, des ententes sur les répercussions et les avantages avec celles qui sont les plus touchées.

#### Autres ententes contractuelles

Les ententes contractuelles permettent d'officialiser nos engagements financiers envers les communautés locales, afin de nous assurer que les projets génèrent des retombées socioéconomiques positives à l'échelle locale et sur un horizon à long terme. Ces ententes peuvent comprendre plusieurs éléments similaires à ceux d'une entente sur les répercussions et les avantages. En 2014, Innergex avait des ententes contractuelles avec huit communautés locales.

#### DONS ET COMMANDITES

La politique de dons et de commandites d'Innergex vise spécifiquement cinq secteurs :

- l'environnement et le développement durable ;
- le développement économique des communautés locales et des Premières Nations ;
- les projets sociaux et communautaires ;
- l'éducation et l'entrepreneuriat ;
- les sports et la santé.

Nous nous assurons également que les dons et les commandites reflètent notre vision, notre mission et nos valeurs, ainsi que nos orientations stratégiques, tout en respectant des considérations éthiques, financières et légales. En 2014, le montant des dons et des commandites effectués s'est élevé à près de **465 000 \$** ou 0,2 % des produits consolidés. Plus des deux tiers de ces dons et commandites étaient destinés à des communautés locales et des Premières Nations. ●

# EMPLOYEUR DE QUALITÉ

Nous sommes conscients que nos réalisations sont rendues possibles grâce à notre extraordinaire équipe d'employés. Leurs connaissances, talents, compétences, habiletés, expériences et leur jugement ont toujours été la clé du succès à long terme d'Innergex. Nous avons été en mesure d'attirer et de garder en poste des personnes qui partagent une formidable éthique du travail et une forte culture d'entreprise en leur offrant une rémunération équitable, des conditions de travail attrayantes, un environnement de travail sécuritaire et des occasions de perfectionnement.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

Maintenir des normes de santé et sécurité rigoureuses va bien au-delà du respect des exigences légales et réglementaires. Notre priorité est que nos employés soient en sécurité et protégés, d'un océan à l'autre, sur l'ensemble des sites d'Innergex. À cet égard, nous avons mis de l'avant une politique et un système de gestion de santé, sécurité et environnement qui officialisent nos engagements à maintenir un lieu de travail sûr et sain pour les employés, respecter les lois relatives à la protection des employés, du public et de l'environnement, évaluer et prendre en compte les impacts potentiels de nos activités, ainsi que réduire ou éviter ces impacts. Notre système de gestion s'inspire du référentiel BS OHSAS 18001, Gestion de la santé et de la sécurité au travail, qui est un modèle reconnu de systèmes de gestion et de prévention de risques professionnels.

Notre objectif est de toujours cibler zéro incident avec arrêt de travail. Notre système de gestion de la santé, sécurité et environnement s'applique à nos sites en exploitation. Nos opérateurs manœuvrent de la machinerie lourde et travaillent avec de l'électricité sous haute tension, de grands volumes d'eau, souvent dans des conditions météorologiques difficiles. Alors il est d'autant plus important d'avoir des processus rigoureux, une structure fonctionnelle et des normes de santé-sécurité des plus claires.

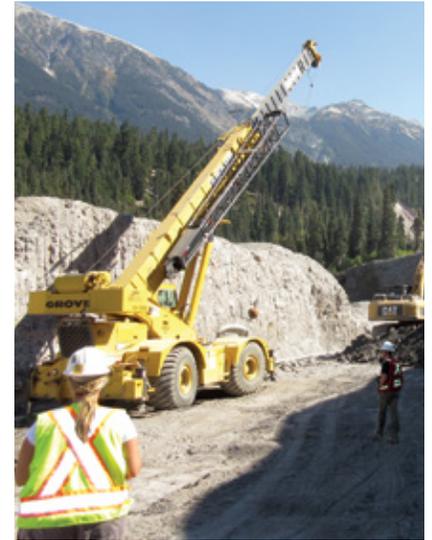
Nous devons composer avec plusieurs défis en matière de santé-sécurité propres à nos activités :

- nos sites sont éloignés ;
- les opérateurs travaillent souvent seuls ou dans des lieux isolés ;
- ils manœuvrent et entretiennent de la machinerie lourde ;
- ils travaillent parfois dans des espaces confinés.

Les employés sont bien formés et disposent de tous les outils dont ils ont besoin pour travailler en toute sécurité. La Société offre la formation, le soutien et le suivi dont ses employés ont besoin et les supervise indirectement par caméras à distance, par téléphone et par courriel. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'une partie du suivi est fondé sur la confiance, puisqu'il n'est pas possible de superviser directement le travail au quotidien des opérateurs. Nous voulons que les employés soient partie prenante de leur propre sécurité, qu'ils prennent la responsabilité d'appliquer les mesures prescrites et de se conformer aux procédures.

Le système de gestion de santé, sécurité et environnement d'Innergex comporte 23 éléments. À la fin de 2014, trois quarts de ces éléments ont été mis en œuvre. En 2015, nous souhaitons développer et implanter les éléments restants du système et, en 2016, nous prévoyons passer de l'implantation au suivi, lequel consistera à auditer le fonctionnement du système de gestion et à assurer l'amélioration continue dans ce domaine. ●

🎯 **OBJECTIF** | EN 2015, DÉVELOPPER ET IMPLANTER LES ÉLÉMENTS RESTANTS DU SYSTÈME



➔ Consultez la [Politique santé, sécurité et environnement](#) d'Innergex au [innergex.com](#).



*« Nos employés ne doivent pas simplement « suivre » les processus en place, ils doivent se les approprier. Il ne faut pas que nos normes soient perçues comme étant imposées ou comme une tâche supplémentaire. Elles doivent être intégrées dans nos habitudes et façons de faire, aussi naturellement que possible. C'est notre plus grand souhait, que nos employés soient partie prenante de leur propre sécurité. »*

**François Hébert**, vice-président principal – Exploitation et Entretien



**G4-LA6**

**TAUX D'ACCIDENTS DU TRAVAIL, DE MALADIES PROFESSIONNELLES, PROPORTIONS DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES ET NOMBRE TOTAL DE DÉCÈS LIÉS AU TRAVAIL, PAR SEXE**

**OBJECTIF I** AUCUNE JOURNÉE PERDUE NI AUCUN DÉCÈS LIÉ AU TRAVAIL

	TAUX D'ACCIDENTS DU TRAVAIL <sup>1</sup>	TAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES <sup>2</sup>	PROPORTION DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES <sup>3</sup>	DÉCÈS LIÉS AU TRAVAIL
<b>OPÉRATEURS</b>				
<b>HOMMES</b>	6,58	--	342 <sup>4</sup>	--
<b>EMPLOYÉS DE BUREAU</b>				
<b>FEMMES</b>	--	--	--	--
<b>HOMMES</b>	--	--	--	--

Exclut les employés de Cartier énergie éolienne inc., laquelle est détenue et gérée de manière distincte.

<sup>1</sup> Le taux d'accidents du travail est le nombre d'accidents par 100 employés

<sup>2</sup> Le taux de maladies professionnelles est le nombre de maladies professionnelles par 100 employés

<sup>3</sup> La proportion de journées de travail perdues est le nombre de journées de travail perdues par 100 employés

<sup>4</sup> Cette donnée inclut un employé en arrêt de travail pendant toute l'année en raison d'un accident de travail

**À PROPOS DE LA NORME BS OHSAS 18001**

L'objectif du système BS OHSAS 18001 est de fournir aux entreprises un support d'évaluation et de certification de leur système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, compatible avec les normes internationales de systèmes de gestion (comme l'ISO 9001 pour la qualité, l'ISO 14001 pour l'environnement et l'ILO-OSH 2001 pour la sécurité et la santé au travail).

La norme BS OHSAS 18001 permet de :

- \_créer les meilleures conditions de travail possible au sein de l'organisation ;
- \_cerner les dangers et mettre en place des contrôles pour les gérer ;
- \_réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- \_mobiliser et motiver le personnel avec des conditions de travail meilleures et plus sûres ;
- \_démontrer la conformité auprès des parties prenantes.

**PLANIFICATION ET INTERVENTION EN SITUATION DE CATASTROPHE OU D'URGENCE**

Grâce à la taille et à l'empreinte de nos installations, les risques d'urgence ou de désastre majeurs sont limités. Quelques-unes de nos centrales hydroélectriques présentent un risque d'inondation en cas de dommage au déversoir (Horseshoe Bend, Windsor, Batawa et Glen Miller). Nous avons élaboré et mis sur pied un plan d'intervention d'urgence qui définit les procédures et les responsabilités relatives à une série d'urgences potentielles. Ce plan a été officialisé en 2013 et doit être mis à jour tous les trois ans. Les cinq parcs éoliens exploités par Cartier énergie éolienne inc. disposent également de leur propre plan d'intervention d'urgence.

L'une des composantes importantes de la formation offerte aux opérateurs est la formation sur la préparation aux urgences et la mise en œuvre du plan

d'intervention d'urgence. Des discussions régulières sur la sécurité ont été instaurées, pendant lesquelles des scénarios d'urgence sont abordés et mis en pratique. ●

**OBJECTIF I** EN 2015, NOUS PRÉVOYONS PROCÉDER À L'EXAMEN TRIENNAL DE NOTRE PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE ET Y AJOUTER UNE COMPOSANTE RELATIVE À LA COMMUNICATION DE CRISE.



## EMPLOI

Nous sommes fiers d'embaucher pour le long terme, et de fournir des possibilités de carrière pour favoriser la croissance professionnelle des employés à mesure que la Société prend de l'expansion. Nous considérons la gestion de nos ressources humaines comme un engagement à long terme qui met l'accent sur la réussite collective de la Société dans son ensemble. Nous cherchons des employés qui partagent notre culture et notre solide éthique de travail et nous leur offrons des salaires équitables et de généreux avantages sociaux.

G4-LA2

### ENSEMBLE COMPLET D'AVANTAGES SOCIAUX

Innergex offre à ses employés un ensemble de rémunération complet comprenant :

- un salaire de base ;
- des primes ;
- une assurance vie ;
- une assurance invalidité à court et à long terme ;
- des prestations d'assurance maladie et d'assurance dentaire complètes ;
- des congés de maladie et des congés personnels ;
- un nombre de jours de vacances supérieur aux exigences légales ;
- un régime enregistré d'épargne-retraite avec contributions de l'employeur ;
- un régime d'achat d'actions des employés.

Ces avantages sont offerts à tous les employés permanents, de même qu'aux employés à durée déterminée ayant un contrat de deux ans ou plus. Les employés à durée déterminée ayant un contrat de moins de deux ans obtiennent les mêmes avantages, à l'exception du régime enregistré d'épargne-retraite collectif et du régime d'achat d'actions des employés. Les autres employés temporaires ne sont pas admissibles à ces avantages.

En 2014, nous avons mené un exercice d'évaluation comparative concernant les salaires de base et les primes de tous les employés à l'exception des cadres dirigeants (vice-présidents et cadres supérieurs) et avons conclu qu'ils sont globalement concurrentiels. La Société a décidé de mener de tels exercices d'évaluation comparative tous les deux ou trois ans.

G4-LA9

### FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES EMPLOYÉS

Innergex s'engage à offrir continuellement de la formation et des occasions de perfectionnement à ses employés, tant sur le plan de la formation professionnelle propre à un poste que sur celui de l'apprentissage à des fins de perfectionnement personnel. Nous reconnaissons que la formation et le perfectionnement du personnel font partie intégrante de notre planification stratégique. Cela permet aux employés de bien faire leur travail et, par conséquent, d'aider Innergex à atteindre ses objectifs stratégiques. Il s'agit également d'un moyen efficace de garder nos employés engagés et productifs. Nous soutenons les initiatives mises de l'avant par nos employés en vue de profiter d'occasions de perfectionnement professionnel. Nous finançons également les exigences de formation continue des employés en lien avec leurs désignations professionnelles. Dans certains cas, nous embauchons et formons de nouveaux employés pour répondre aux exigences de qualification de leurs postes, dans le cadre de programmes mis sur pied avec nos partenaires des communautés locales ou des Premières Nations afin de promouvoir l'embauche au sein de la communauté.

Durant l'année, nous engageons les employés dans un processus d'évaluation du rendement en trois étapes : établissement des objectifs, examen en milieu d'année et évaluation de fin d'année. Il s'agit d'une bonne occasion pour les gestionnaires et les employés de discuter des attentes et du rendement, et cela fournit une précieuse rétroaction pour aider les employés à améliorer leur rendement et leur engagement, et poursuivre leur perfectionnement professionnel. ●

### NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR ANNÉE, PAR EMPLOYÉ

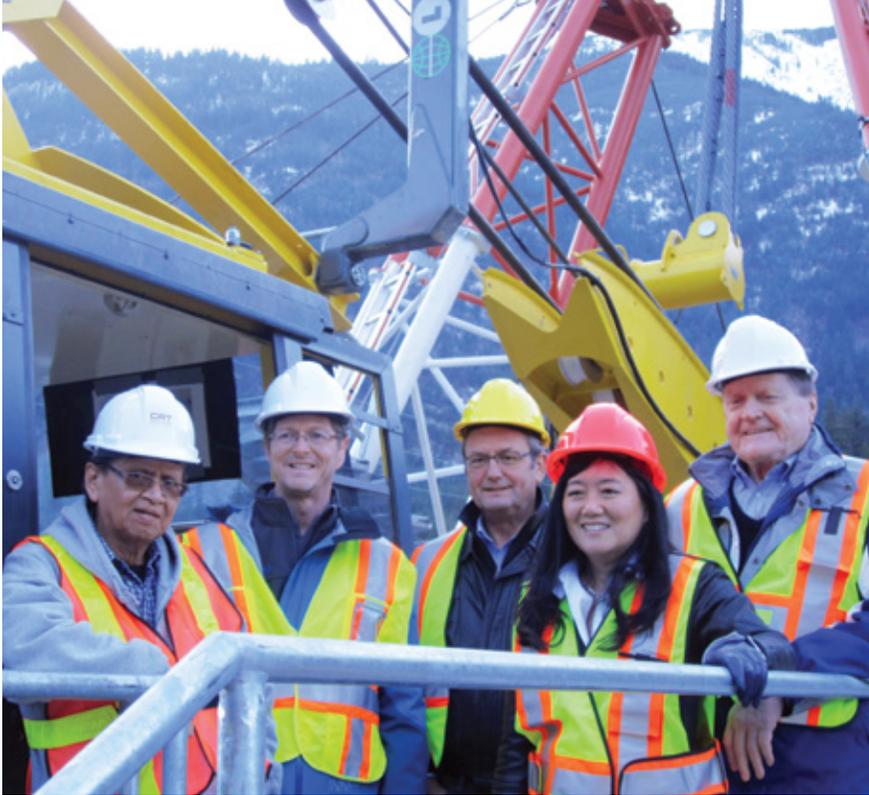
	FEMMES	HOMMES	COMBINÉ
Directeurs principaux	28	13	21
Postes de gestion	37	37	37
Professionnels	20	34	27
Postes administratifs	13	25	19
Exploitation <sup>1</sup>	s.o.	46	46

Exclut les employés de Cartier énergie éolienne inc., laquelle est détenue et gérée de manière distincte.

<sup>1</sup> Les employés de l'exploitation et l'entretien reçoivent davantage d'heures de formation en raison de l'implantation des pratiques de santé-sécurité. Il n'y a pas de femmes opérateurs.



En vertu des lois du travail du Québec, nous sommes tenus de dépenser 1 % de notre masse salariale totale dans la province pour la formation et l'éducation. En 2014, nous avons surpassé cette exigence.



« Nous pouvons compter sur un personnel compétent et expérimenté pour atteindre nos objectifs organisationnels. Nous nous efforçons d'offrir à nos employés un environnement de travail motivant et valorisant qui prône des valeurs humaines. »

**Anne Cliche**, vice-présidente -  
Ressources humaines

G4-LA13

## ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### OBJECTIF | MAINTENIR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Nous croyons également à l'équité salariale pour un travail de même valeur. Nous avons créé une structure salariale à l'échelle de l'entreprise en utilisant une méthode par points et facteurs qui nous permet de déterminer adéquatement la fourchette salariale pour chaque poste au sein de la Société, à l'exception des vice-présidents et des cadres supérieurs pour lesquels la rémunération est déterminée par le Conseil d'administration. Pour chaque fourchette, nous déterminons l'équité salariale en prenant en considération d'autres facteurs, comme l'ancienneté et le niveau d'éducation des employés. Facteurs utilisés pour la classification de postes ou d'emplois :

- qualifications requises – formation, expérience, compétences
- responsabilités assumées – reddition de comptes, responsabilité, supervision
- efforts requis – intellectuels, physiques, de concentration et d'attention sensorielle
- conditions de travail – environnement physique et psychologique

### RATIO D'ÉQUITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES

	SALAIRE DE BASE	RÉMUNÉRATION
Directeurs principaux	102 %	98 %
Postes de gestion	91 %	89 %
Professionnels	97 %	94 %
Postes administratifs	111 %	110 %
Exploitation <sup>1</sup>	s.o.	s.o.

Exclut les employés de Cartier énergie éolienne inc., laquelle est détenue et gérée de manière distincte. Inclut tous les postes sauf ceux des vice-présidents et des cadres supérieurs. Les écarts s'expliquent notamment par l'ancienneté, le statut de l'employé, la date d'entrée en fonction et un taux de participation plus élevé chez les hommes au régime d'achat d'actions des employés et au régime enregistré d'épargne-retraite collectif.

<sup>1</sup> Il n'y a pas de femmes opérateurs.

En vertu des lois du travail au Québec, nous sommes tenus d'instaurer des pratiques d'équité salariale, de les surveiller et d'en faire un rapport tous les cinq ans. En 2013, nous avons procédé à une évaluation qui nous a permis de déterminer qu'il n'y avait aucun écart salarial entre les employés de sexe féminin et ceux de sexe masculin dans chacune de nos diverses catégories d'emploi au Québec (à l'exception des opérateurs) et nous avons rempli une déclaration à cet effet avec la Commission de l'équité salariale du Québec.





# À PROPOS DE NOTRE GOUVERNANCE

Innergex est gouvernée par un Conseil d'administration composé de six administrateurs, dont cinq administrateurs indépendants et le président et chef de la direction de la Société. L'indépendance a été déterminée au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le président du Conseil d'administration est un administrateur indépendant. Aucun comité particulier n'est responsable de la prise de décisions concernant les considérations économiques, environnementales et sociales, puisque le Conseil considère que les questions de développement durable sont inhérentes à ses fonctions.

La première responsabilité de gouvernance du Conseil d'administration est d'assurer la viabilité d'Innergex. Son mandat est de surveiller la gestion des activités et des affaires de la Société afin d'évaluer, de façon continue, si ses ressources sont gérées de manière à accroître la valeur pour les actionnaires et à tenir compte de questions d'éthique et de l'intérêt des parties prenantes.

Le Conseil comprend les comités suivants, dont chacun est composé d'administrateurs indépendants. En résumé :

- Le **Comité d'audit** s'assure de l'efficacité des contrôles internes de la Société et de la divulgation exacte, fiable et adéquate de l'information financière, conformément aux règlements sur les valeurs mobilières et les normes comptables.
- Le **Comité de régie d'entreprise** supervise la mise en place de structures et de procédures de gouvernance de la Société qui sont appropriées et évalue l'efficacité générale du Conseil et de ses comités.
- Le **Comité de candidatures** évalue la pertinence de la composition du Conseil et identifie les candidats appropriés selon une matrice des compétences élaborée par le Comité de régie d'entreprise dans le cadre de sa planification continue de la relève.
- Le **Comité des ressources humaines** examine et adapte régulièrement les mécanismes de rémunération des administrateurs, des cadres dirigeants et des salariés, s'assurant qu'ils s'alignent avec les objectifs de croissance et de création de valeur pour les actionnaires de la Société ; il examine également le processus de planification de la relève de la haute direction. ●

# ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

Dans la poursuite de nos objectifs, nous sommes guidés par des principes clés, des valeurs fondamentales et un code de conduite clairement énoncé.

## PRINCIPES CLÉS

Innergex adhère aux principes clés suivants afin d'apporter une solution aux défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain, de protéger l'environnement tout en optimisant l'utilisation de ressources naturelles pour produire de l'électricité, et de mériter et maintenir son acceptabilité sociale ●

# 1

Nous croyons que les gens doivent avoir accès à une énergie qui est fiable, abordable, propre et renouvelable.

# 2

Les changements climatiques sont réels. Nous croyons que l'énergie renouvelable fait partie de la solution aux changements climatiques.

# 3

Nous croyons à des règles du jeu équitables en matière d'approvisionnement en électricité. Nous appuyons la tarification du carbone ou tout autre mécanisme permettant d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux dans le prix de l'électricité.

# 4

Nous croyons à la protection de l'environnement et au développement responsable des ressources naturelles. Nous appuyons un cadre de planification et de réglementation intégral et efficace.

# 5

Nous croyons que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire d'un développement de projet réussi, et que les meilleurs projets sont issus de la coopération à long terme avec les parties prenantes et d'une collaboration avec les Premières Nations et les communautés locales.

# 6

Nous croyons à un développement durable à long terme qui équilibre des considérations sociales, environnementales et économiques.

# 7

Nous croyons à des relations durables avec nos employés, nos partenaires et nos parties prenantes externes, relations fondées sur le respect, la transparence et l'intégrité.

# 8

Nous croyons qu'Innergex peut amener le changement.

→ Consultez la [Charte](#) de chacun des comités du Conseil d'administration au [innergex.com](#).



### MESURES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

#### G4-S04

Les mesures de lutte contre la corruption d'Innergex sont actuellement comprises dans son Code de conduite. À ce titre, elles sont communiquées aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs sur une base annuelle. Des séances de formation annuelles concernant le contenu du Code de conduite sont également offertes à tous les employés et dirigeants.

→ Lisez les [Politiques](#) d'Innergex au [innergex.com](#).



## VALEURS

Les membres de l'équipe Innergex incarnent des valeurs qui leur ont mérité le respect de ses partenaires et ses parties prenantes et des communautés hôtes de ses projets.

**Intégrité :** Nous sommes guidés dans nos décisions par un ensemble de principes clairs qui assurent une cohérence entre nos valeurs et nos actions. Ces principes sont articulés dans une série de politiques.

**Responsabilité :** Nous sommes responsables envers nos partenaires et parties prenantes de l'impact économique, social, et environnemental des sites que nous développons et exploitons, et de l'énergie que nous produisons. Nous sommes également responsables de la mise en œuvre réussie de notre plan d'affaires et de l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

**Transparence :** Nous encourageons et valorisons une communication ouverte et bidirectionnelle avec nos partenaires et parties prenantes, et nous nous efforçons de fournir des renseignements exacts et complets sur nos activités et notre performance, qui sont facilement accessibles au grand public.

**Collaboration :** Nous tissons de solides relations avec nos parties prenantes externes, y compris les communautés locales et autochtones, fournisseurs, agences réglementaires et gouvernementales – des partenariats durables qui constituent le fondement de notre réussite à long terme. À l'interne, nous promovons une culture fondée sur le travail d'équipe et la collaboration de nos employés. ●

## CODE DE CONDUITE

En 2014, nous avons révisé et mis à jour notre Code de conduite, un document de référence qui établit les normes et les attentes que nous avons envers tous nos employés, consultants, administrateurs et autres lorsqu'ils représentent la Société. L'objectif de ce Code est de fournir à tous des lignes directrices pour nous assurer que la réputation d'intégrité et d'entreprise citoyenne d'Innergex soit préservée grâce à des normes d'éthique élevées, soutenues par des relations ouvertes et honnêtes entre les employés, les actionnaires, les administrateurs, les dirigeants, les fournisseurs, les communautés hôtes, les partenaires et les autres parties prenantes. Chaque année, les employés, dirigeants et administrateurs de la Société reçoivent un exemplaire du Code de conduite ainsi qu'une formation sur son contenu. Les infractions au Code de conduite sont signalées au Comité de régie d'entreprise du Conseil d'administration. ●



→ Lisez le **Code de conduite** d'Innergex au [innergex.com](http://innergex.com).



# À PROPOS DE CE RAPPORT

**N**ous sommes très heureux de produire le premier rapport de développement durable d'Innergex, pour l'année terminée le 31 décembre 2014. Ce rapport aborde les activités de la Société, notamment l'exploitation de 33 installations d'énergie renouvelable et le développement de cinq projets d'énergie renouvelable. Il exclut les activités de tous ses partenaires. Il a été préparé conformément à l'option de « conformité » – Critères essentiels des Lignes directrices G4 du Global Reporting Initiative (GRI).

Durant l'année terminée le 31 décembre 2014, aucun changement important n'a eu lieu sur le plan des activités et de l'organisation de la Société ni de sa chaîne d'approvisionnement. Puisqu'il s'agit de notre premier rapport de développement durable, aucune donnée des années précédentes n'a été fournie. Les données financières contenues dans ce rapport sont cohérentes avec les états financiers consolidés audités de la Société préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Dans la conduite de ses activités, la Société a recours aux services d'entrepreneurs, de prestataires et de consultants indépendants, embauchés sous contrat. Par exemple, des entrepreneurs indépendants sont embauchés pour toutes les activités de construction d'un site, avant qu'une installation soit mise en service. Des consultants indépendants sont embauchés pour la conception technique, les études environnementales et les programmes de surveillance de l'environnement, lesquels ont lieu surtout durant les phases d'élaboration et de construction d'un projet, de même que pendant les premières années d'exploitation d'une installation. Cependant, nous avons défini la portée de ce premier rapport de développement durable de façon à exclure les activités des entrepreneurs, prestataires et consultants indépendants embauchés sous contrat par la Société.

Le contenu de ce rapport a été validé par toutes les autorités internes responsables du développement durable et de la divulgation des renseignements, y compris le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le chef de la direction des investissements, et il a été revu par le Conseil d'administration. Nous n'avons pas obtenu de vérification externe de ce rapport et n'avons pas établi de politique à cet égard. Nous avons l'intention de faire rapport de notre performance en matière de développement durable tous les deux ans.

## G4-32

Veillez vous reporter à l'Index du contenu GRI relatif à la « conformité » – Critères essentiels à la page 35. ●

➔ Plus d'information sur le **Global Reporting Initiative** au [globalreporting.org](http://globalreporting.org)

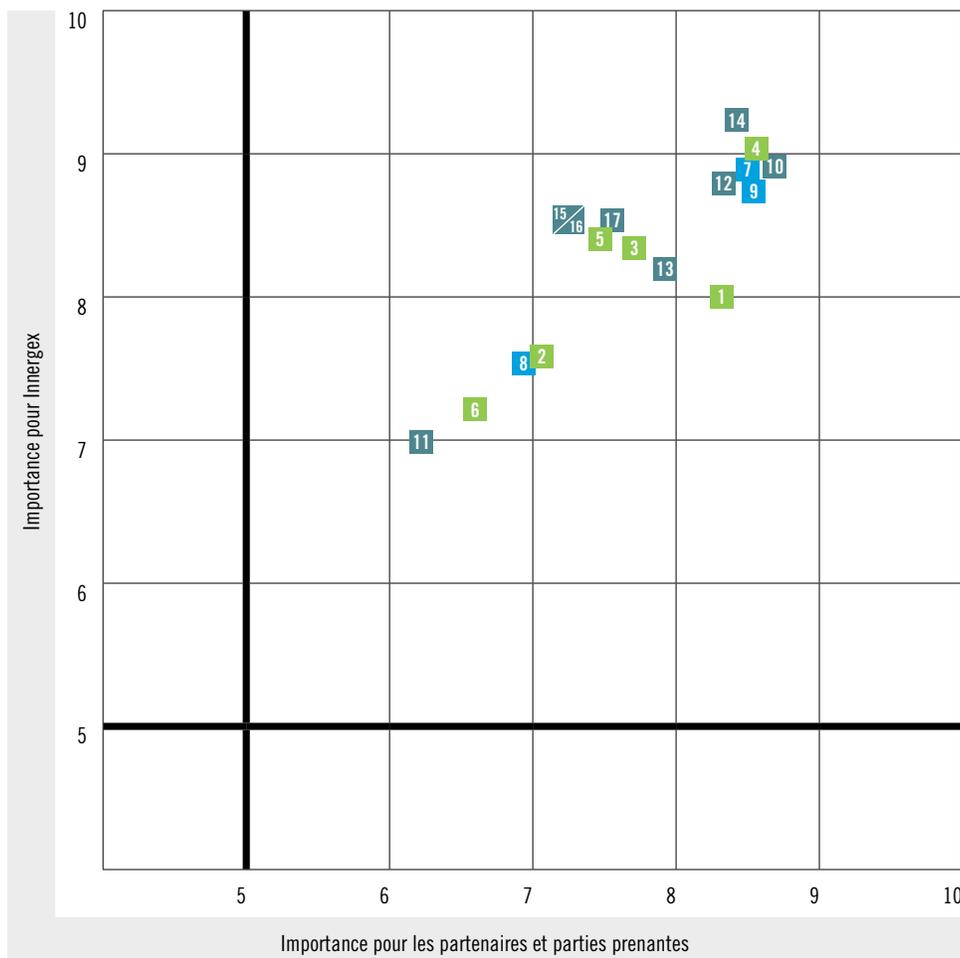
# CONTENU DU RAPPORT ET PÉRIMÈTRE DES ASPECTS

Un comité de pilotage interne a été formé pour déterminer les sujets à traiter dans ce rapport. Les membres de ce comité ont commencé par déterminer les parties prenantes et partenaires de la Société avec lesquels collaborer durant ce processus. Ceux-ci ont été sélectionnés en fonction de leur effet potentiel sur la Société et de leur connaissance de nos activités. Le comité de pilotage a ensuite cerné des sujets potentiellement pertinents à traiter dans le rapport de développement durable et a organisé des consultations avec les parties prenantes sous forme d'entrevues individuelles approfondies avec des employés, des membres de la direction, des parties prenantes externes et des partenaires, des ateliers pour les employés dans nos deux bureaux, ainsi qu'un sondage destiné à tous les employés et aux parties prenantes externes et partenaires sélectionnés. Le comité de pilotage s'est servi des résultats de ces consultations pour déterminer les 17 Aspects en matière de développement durable les plus pertinents s'appliquant à la Société. Ceux-ci sont représentés dans la matrice de pertinence présentée ci-dessous. Enfin, le comité de pilotage a sélectionné les indicateurs à traiter pour chaque Aspect pertinent, en fonction de leur pertinence et de la disponibilité des données. ●

## CONTACTEZ-NOUS

Nous aimerions connaître votre opinion! Veuillez envoyer vos questions et commentaires à la directrice – Communications et Développement durable [mjprivyk@innergex.com](mailto:mjprivyk@innergex.com)

## ASPECTS PERTINENTS POUR LES PARTIES PRENANTES ET LES PARTENAIRES D'INNERGEX



- 1 Émissions
- 2 Eau
- 3 Effluents et déchets
- 4 Conformité environnementale
- 5 Généralités
- 6 Biodiversité
- 7 Performance économique
- 8 Impacts économiques indirects
- 9 Accès
- 10 Communautés locales
- 11 Dons et commandites
- 12 Planification et intervention en situation de catastrophe ou d'urgence
- 13 Lutte contre la corruption
- 14 Santé et sécurité au travail
- 15 Emploi
- 16 Formation et éducation
- 17 Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes

## CATÉGORIES DE PARTIES PRENANTES CLÉS D'INNERGEX, LEURS PRINCIPAUX ENJEUX ET COMMENT NOUS LES ABORDONS

En préparation de ce rapport, nous avons communiqué avec des représentants de chacune de ces catégories de parties prenantes.

PARTIE PRENANTE	APPROCHE (FRÉQUENCE DU DIALOGUE ET TYPE D'ENGAGEMENT)	PRINCIPAUX THÈMES ET PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉS	NOTRE RÉPONSE
<b>ACTIONNAIRES</b>	Rencontres individuelles Conférences Présentations aux investisseurs Conférences téléphoniques et webdiffusions Divulgation réglementaire de l'information financière annuelle et trimestrielle	Performance financière Exposition à une hausse des taux d'intérêt Génération de flux de trésorerie Sécurité des dividendes Augmentation des dividendes Possibilités de croissance Utilisation du capital	Nous maintenons un modèle d'affaires à faible risque et nous nous protégeons contre de potentielles hausses des taux d'intérêt. Nous nous efforçons de générer des flux de trésorerie prévisibles à long terme pour soutenir la distribution de dividendes. Nous continuons de prioriser la livraison de nos projets en développement dans les délais et selon le budget. Nous avons un plan stratégique pour renouveler nos sources de croissance à long terme.
<b>CLIENTS</b>	Interaction proactive directe Réponses aux appels d'offres	Coût et tarif de l'électricité Disponibilité de l'équipement Livraison selon les contrats	Nous tentons de déposer des soumissions à des prix concurrentiels dans les appels d'offres. Nous conservons une orientation opérationnelle forte pour maximiser la disponibilité de l'équipement et respecter nos engagements contractuels.
<b>COMMUNAUTÉS LOCALES ET D'ACCUEIL</b>	Interaction directe Portes ouvertes Séances d'information Bulletins Bureaux locaux Comités de surveillance et de suivi	Emplois locaux et formation Avantages socioéconomiques Protection environnementale Utilisation esthétique et récréative Santé	Nous entretenons un dialogue continu avec les communautés locales et nous leur fournissons des renseignements de façon proactive. Nous travaillons de concert avec nos prestataires et fournisseurs pour favoriser les emplois locaux et pour offrir de la formation aux membres de la communauté. Nous avons des employés sur le terrain localement. Nous prenons en considération les préoccupations et aspirations des communautés lors de la conception de projets. Nous offrons des solutions personnalisées aux problèmes soulevés.
<b>EMPLOYÉS</b>	Conversations directes Rencontres de groupe Examens de la performance annuelle	Conformité environnementale Occasions d'emploi Formation Pratiques de bureau durables	Nous faisons tout notre possible pour maintenir le plus haut niveau de conformité environnementale. Nous favorisons la formation à tous les niveaux de la Société. Nous prévoyons former un comité pour mettre en œuvre des pratiques durables dans les deux bureaux.
<b>ENTREPRENEURS, PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DE SERVICES</b>	Interaction directe Rencontres régulières Vérifications environnementales	Réglementation et exigences environnementales Obligations contractuelles Emplois locaux et formation Santé et sécurité Coûts	Nous travaillons de concert avec nos prestataires et fournisseurs de services pour respecter nos obligations contractuelles et assurer le plus haut niveau de conformité environnementale. Nous les encourageons à adopter les meilleures pratiques relatives à la santé et à la sécurité de leurs employés. Nous continuons de prioriser la livraison de nos projets de développement dans les délais et selon le budget.
<b>FOURNISSEURS</b>	Interaction directe Appels d'offres	Coûts Performance économique Possibilités de croissance Innovation en matière de conception (parfois pour satisfaire les exigences réglementaires)	Nous collaborons étroitement avec nos fournisseurs lors de la conception des nouvelles installations afin d'optimiser les coûts de production. Nous continuons de privilégier la livraison de nos projets de développement dans les délais et selon le budget. Nous avons un plan stratégique pour renouveler nos sources de croissance à long terme.

PARTIE PRENANTE	APPROCHE (FRÉQUENCE DU DIALOGUE ET TYPE D'ENGAGEMENT)	PRINCIPAUX THÈMES ET PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉS	NOTRE RÉPONSE
<b>ONG</b>	Adhésion Commandites Interaction directe Participation à des initiatives conjointes	Protection environnementale Développement responsable Émissions de gaz à effet de serre Remplacement des énergies fossiles	Nous entretenons un dialogue continu, transmettons des renseignements, partageons des pratiques exemplaires et organisons des visites de sites.
<b>ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION</b>	Reddition de comptes réglementaire Participation à des comités Interaction directe Visites de sites Présentations	Conformité environnementale Efficacité et pertinence des réglementations	Nous nous efforçons d'assurer le plus haut niveau de conformité environnementale et de reddition de comptes conformément à nos ententes contractuelles. Nous menons des activités de surveillance et en faisons rapport conformément à nos ententes contractuelles. Nous réalisons nos propres vérifications internes en plus des vérifications gouvernementales externes. Nous communiquons avec les organismes de réglementation lorsque possible afin d'aborder les questions d'efficacité, de pertinence et de compétitivité des réglementations.
<b>PARTENAIRES</b>	Interaction directe Reddition de comptes Réunions des conseils d'administration	Performance de l'installation Respect des engagements	Nous communiquons régulièrement avec nos partenaires. Nous conservons une orientation opérationnelle forte pour obtenir de nos installations le rendement que nous avons prévu.
<b>PREMIÈRES NATIONS</b>	Interaction directe continue Réunions formelles Événements communautaires Dons et commandites	Emplois et formation pour les membres de la communauté Avantages socioéconomiques Protection environnementale Utilisation traditionnelle des terres Préservation historique ou archéologique	Nous entretenons un dialogue continu avec les Premières Nations et nous leur fournissons des renseignements de façon proactive. Nous travaillons de concert avec nos prestataires et fournisseurs pour favoriser les emplois locaux et offrir de la formation aux membres de la communauté. Nous avons des ententes sur les répercussions et les avantages avec les Premières Nations qui tiennent compte de leurs préoccupations et aspirations lors de la conception de projets. Nous offrons des solutions personnalisées aux problèmes soulevés.
<b>PRÊTEURS</b>	Reddition de comptes trimestrielle Interaction directe Appels d'offres	Disponibilité de l'équipement Revenus et coûts respectant les budgets Exigences de travaux d'entretien majeurs Production réelle se conformant à la moyenne à long terme	Nous conservons une orientation opérationnelle forte pour obtenir de nos installations le rendement que nous avons prévu. Nous visons le maintien des plus hauts niveaux de conformité de toutes les clauses restrictives. Nous conservons des réserves pour travaux d'entretien majeurs et pour le service de la dette conformément à nos contrats de prêt.
<b>REPRÉSENTANTS DE GOUVERNEMENTS</b>	Adhésion et participation active aux associations de l'industrie Événements politiques Rencontres individuelles	Coût et tarif de l'électricité Durabilité de l'industrie Premières Nations Efficacité et efficacité du régime de réglementation	Nous tentons de déposer des soumissions à des prix concurrentiels dans les appels d'offres. Nous tentons d'harmoniser nos activités avec les objectifs gouvernementaux, comme le développement durable et le développement économique des communautés locales et des Premières Nations.

# INDEX DU CONTENU GRI RELATIF À LA « CONFORMITÉ » – CRITÈRES ESSENTIELS

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Indicateur	Description	Page ou référence	Réponse ou renseignements supplémentaires	Vérification externe
<b>STRATÉGIE ET ANALYSE</b>				
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Message du président et chef de la direction, p. 3		s. o.
<b>PROFIL DE L'ORGANISATION</b>				
G4-3	Nom de l'organisation	À propos d'Innergex, p. 4	Innergex énergie renouvelable inc.	s. o.
G4-4	Principales marques et principaux produits et services	À propos d'Innergex, p. 4		s. o.
G4-5	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Couverture arrière du rapport		s. o.
G4-6	Nombre de pays où l'organisation est implantée et noms de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport.	Voir la réponse	La Société compte seulement une installation à l'extérieur du Canada, laquelle a représenté 1,4 % des produits consolidés de 2014.	s. o.
G4-7	Mode de propriété et forme juridique	À propos d'Innergex, p. 4		s. o.
G4-8	Marchés desservis (y compris la répartition géographique, les secteurs desservis et les types de clients et de bénéficiaires)	À propos d'Innergex, p. 4		s. o.
G4-9	Taille de l'organisation, notamment le nombre total de salariés, le nombre total de sites, le chiffre d'affaires net ou les recettes nettes, le capital total, la quantité de produits ou de services fournis	À propos d'Innergex, p. 4	Innergex compte 153 employés. Cartier énergie éolienne compte 36 employés.	s. o.
G4-10	Nombre d'employés par type ou contrat d'emploi, par sexe, zone géographique, etc.	À propos d'Innergex, p. 5 Voir la réponse	Une très faible portion des activités de l'entreprise est réalisée par des travailleurs autonomes ou du personnel autre que les employés ou les travailleurs supervisés. Les données excluent les entrepreneurs, prestataires et consultants indépendants.	s. o.
G4-11	Pourcentage des salariés couverts par une convention collective	Voir la réponse	Aucun salarié d'Innergex n'est couvert par une convention collective.	s. o.
G4-12	Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	À propos d'Innergex, p. 7		s. o.
G4-13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reddition de comptes	À propos de ce rapport, p. 31		s. o.
G4-14	Indiquer si la démarche ou le principe de précaution est pris en compte, et comment	Voir la réponse Respecter l'environnement naturel, p. 10	Innergex applique la démarche de précaution pour déterminer les potentielles répercussions négatives sur l'environnement de ses activités de développement de projet et pour chaque projet, les spécifications de conception technique.	s. o.
G4-15	Les chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	À propos d'Innergex, p. 7		s. o.
G4-16	Affiliations à des associations (associations professionnelles par exemple) ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation occupe une fonction au sein de l'instance de gouvernance, participe à des projets ou à des comités, apporte des financements importants dépassant la simple cotisation, considère son adhésion comme stratégique	À propos d'Innergex, p. 7		s. o.
G4-EU1	Puissance installée, répartie par source d'énergie primaire et par régime de réglementation	À propos d'Innergex, p. 5		s. o.
G4-EU2	Rendement énergétique net réparti par source d'énergie primaire et par régime de réglementation	À propos d'Innergex, p. 5		s. o.
G4-EU3	Nombre de comptes clients résidentiels, industriels, institutionnels et commerciaux	À propos d'Innergex, p. 4		s. o.

# INDEX DU CONTENU GRI RELATIF À LA « CONFORMITÉ » – CRITÈRES ESSENTIELS

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Indicateur	Description	Page ou référence	Réponse ou renseignements supplémentaires	Vérification externe
G4-EU4	Longueur des lignes de transport et des réseaux de distribution, en surface ou souterrains, par régime de réglementation	Créer de la richesse, p. 17		s. o.
G4-EU5	Allocation de quotas d'émissions de CO <sub>2</sub> (ou équivalent) répartie par cadre d'échange de droits d'émission de carbone	Voir la réponse	Nous n'avons aucun quota ni équivalent d'émissions de CO <sub>2</sub> .	s. o.

### ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS

G4-17	Répertorier les entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou dans les documents équivalents, et indiquer si une entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou les documents équivalents n'est pas prise en compte dans le rapport	Notice annuelle 2014, p. 15 et p. 52 ; États financiers consolidés vérifiés de 2014, p. 114 À propos d'Innergex, p. 6 Voir la réponse	Les entités comprises dans ce rapport sont les mêmes que celles comprises dans les états financiers consolidés de l'entreprise. Sauf indication contraire, les données financières de ce rapport proviennent des états financiers consolidés vérifiés de l'entreprise et sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ce rapport peut aussi comprendre d'autres données non financières, comme celles concernant les coentreprises qui sont exclues de la consolidation intégrale conformément aux IFRS.	s. o.
G4-18	Processus de définition du contenu du rapport et du Périmètre des Aspects, et la façon dont l'organisation a mis en œuvre les Principes de production de rapports de contenu	À propos de ce rapport, p. 32 Voir la réponse	<b>Membres du comité de pilotage :</b> Directrice – Communications et Développement durable Chef de la direction des investissements Vice-présidente – Affaires juridiques corporatives et Secrétaire Vice-président – Environnement Directeur principal – Développement, Partenariats et Relations avec la communauté Directeur – Développement, Partenariats et Relations avec la communauté (Ouest) Conseiller principal – Développement, Partenariats et Relations avec la communauté (Est) Directeur principal – Gouvernement et Affaires réglementaires Directeur principal – Finances	s. o.
G4-19	Répertorier tous les Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	À propos de ce rapport, p. 32		s. o.
G4-20	Pour chacun des Aspects pertinents, Périmètre de l'Aspect au sein de l'organisation	Index du contenu GRI, p. 40		s. o.
G4-21	Pour chacun des Aspects pertinents, Périmètre de l'Aspect en dehors de l'organisation	Index du contenu GRI, p. 40		s. o.
G4-22	Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	Voir la réponse	Ce rapport est le premier rapport de développement durable de l'entreprise.	s. o.
G4-23	Changements substantiels concernant le Champ d'études et le Périmètre des Aspects, par rapport aux précédentes périodes de reddition de comptes	Voir la réponse	Ce rapport est le premier rapport de développement durable de l'entreprise.	s. o.

### IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

G4-24	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	À propos de ce rapport, p. 33		s. o.
G4-25	Critères d'identification et de sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	À propos de ce rapport, p. 32		s. o.
G4-26	Indiquer l'approche de l'organisation pour impliquer les intervenants, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe d'intervenants, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport	À propos de ce rapport, p. 33		s. o.
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment par sa reddition de comptes. Groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés	À propos de ce rapport, p. 33		s. o.

# INDEX DU CONTENU GRI RELATIF À LA « CONFORMITÉ » – CRITÈRES ESSENTIELS

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Indicateur	Description	Page ou référence	Réponse ou renseignements supplémentaires	Vérification externe
<b>PROFIL DU RAPPORT</b>				
G4-28	Période de reddition de comptes (par exemple année fiscale ou calendaire) pour les informations fournies	À propos de ce rapport, p. 31 Voir la réponse	Les données financières et les données sur les indicateurs comprises dans ce rapport sont en date du 31 décembre 2014, sauf indication contraire.	s. o.
G4-29	Date du dernier rapport publié (le cas échéant)	Voir la réponse	Ce rapport est le premier rapport de développement durable de l'entreprise.	s. o.
G4-30	Cycle de reddition de comptes (par exemple annuel, bisannuel)	À propos de ce rapport, p. 31		s. o.
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	À propos de ce rapport, p. 32 Voir la réponse	Directrice – Communications et Développement durable mjprivyk@innnergex.com	s. o.
G4-32	Option de « conformité » choisie par l'organisation, Index du contenu GRI pour l'option choisie, Référence au Rapport de vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe	À propos de ce rapport, p. 31 Index du contenu GRI, p. 35		s. o.
G4-33	Politique et pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport	À propos de ce rapport, p. 31		s. o.
<b>GOUVERNANCE</b>				
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	À propos de notre gouvernance, p. 28 Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations en date du 8 avril 2015, p. C-1		s. o.
G4-38	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Notice annuelle 2014, p. 43 Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations en date du 8 avril 2015, p. C-4		s. o.
G4-39	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	À propos de notre gouvernance, p. 28 Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations en date du 8 avril 2015, p. B-2		s. o.
G4-40	Processus de nomination et de sélection pour l'instance supérieure de gouvernance et ses comités, et critères utilisés pour la nomination et la sélection des membres de l'instance supérieure de gouvernance	Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations en date du 8 avril 2015, p. 8, p. B-5		s. o.
G4-41	Processus mis en place afin que l'instance supérieure de gouvernance s'assure que les conflits d'intérêts sont évités et gérés. Indiquer si les conflits d'intérêts sont divulgués aux parties prenantes	Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations en date du 8 avril 2015, p. C-4		s. o.
G4-48	Comité ou poste de plus haut niveau qui examine et approuve de façon officielle le rapport de développement durable de l'organisation et s'assure que tous les Aspects pertinents sont traités	À propos de ce rapport, p. 31		s. o.
G4-51	Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations en date du 8 avril 2015, p. 10-12, p. C-2		s. o.
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations en date du 8 avril 2015, p. 10-12		s. o.
<b>ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>				
G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique	À propos de notre gouvernance, p. 29-30		s. o.

# INDEX DU CONTENU GRI RELATIF À LA « CONFORMITÉ » – CRITÈRES ESSENTIELS

## ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION : ASPECTS ET INDICATEURS

Aspect pertinent	Indicateur	Description	Page ou référence	Réponse ou renseignements supplémentaires	Vérification externe
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
Émissions	<b>G4-EN15</b>	Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) (Scope 1)	Respecter l'environnement naturel, p. 9 Voir la réponse	Nous vendons l'électricité que nous produisons à l'exploitant du réseau et nous ne disposons d'aucune donnée pour déterminer la livraison nette prévue aux utilisateurs finaux.	s. o.
Eau	<b>G4-EN8</b>	Total des prélèvements d'eau par source	Respecter l'environnement naturel, p. 9		s. o.
	<b>G4-EN9</b>	Sources d'approvisionnement en eau très touchées par les prélèvements	Voir la réponse	Parce que nous n'utilisons pas l'eau à des fins de consommation à nos installations hydroélectriques et que nous consommons très peu d'eau pour exploiter nos installations, aucune de nos sources d'eau n'est très touchée par les prélèvements	s. o.
Effluents et déchets	<b>G4-EN24</b>	Nombre et volume total des déversements substantiels	Respecter l'environnement naturel, p. 13 Voir la réponse	En outre, nous n'avons reporté aucun déversement dans nos états financiers de 2014.	s. o.
	<b>G4-EN26</b>	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des plans d'eau et de leur écosystème très touchés par le rejet et le ruissellement des eaux de l'organisation	Voir la réponse	Parce que nous consommons très peu d'eau pour exploiter nos installations, aucun plan d'eau ni écosystème n'est très touché par tout rejet ou ruissellement des eaux.	s. o.
Conformité	<b>G4-EN29</b>	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement	Respecter l'environnement naturel, p. 13		s. o.
Biodiversité	<b>G4-EN12</b>	Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées et des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	Voir la réponse	Aucune de nos installations d'exploitation ni aucun de nos projets de développement ne sont situés dans des aires protégées ou dans des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.  Toutefois, en protégeant des composantes valorisées, tant sur le plan environnemental que sur le plan social, nous protégeons la biodiversité des aires où nous sommes implantés.	s. o.
	<b>G4-EN13</b>	Habitats protégés ou restaurés	Respecter l'environnement naturel, p. 11		s. o.
Généralités	<b>G4-EN31</b>	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	Respecter l'environnement naturel, p. 11		s. o.
<b>ÉCONOMIE</b>					
Performance économique	<b>G4-EC1</b>	Valeur économique directe créée et distribuée	Créer de la richesse, p. 14 Voir la réponse	Puisque nous disposons que d'une seule installation aux États-Unis, nous ne divulguons pas les données financières séparément par pays.	s. o.
Impacts économiques indirects	<b>G4-EC7</b>	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructure et d'appui aux services	Créer de la richesse, p. 19		s. o.
	<b>G4-EC8</b>	Impacts économiques indirects substantiels, y compris l'importance de ces impacts	Créer de la richesse, p. 20 Partager avec les gens, p. 22-23		s. o.
Accès	<b>G4-EU30</b>	Facteur de disponibilité d'une installation moyenne par source d'énergie et par régime de réglementation	Créer de la richesse, p. 17		s. o.

# INDEX DU CONTENU GRI RELATIF À LA « CONFORMITÉ » – CRITÈRES ESSENTIELS

## ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION : ASPECTS ET INDICATEURS

Aspect pertinent	Indicateur	Description	Page ou référence	Réponse ou renseignements supplémentaires	Vérification externe
<b>SOCIAL – SOCIÉTÉ</b>					
Communautés locales	<b>G4-S01</b>	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement	Partager avec les gens, p. 22		s. o.
	<b>NON GRI</b>	Nombre de projets ou d'actifs développés en partenariat avec les communautés locales et les Premières Nations	Partager avec les gens, p. 22 À propos d'Innergex, p. 6		s. o.
	<b>NON GRI</b>	Pourcentage des revenus générés par les actifs possédés en partenariat avec les communautés locales et les Premières Nations	Partager avec les gens, p. 22		s. o.
	<b>NON GRI</b>	Nombre de relations contractuelles avec les communautés locales et les Premières Nations, brève description des types d'ententes	Partager avec les gens, p. 22-23		s. o.
	<b>NON GRI</b>	Montant des paiements contractuels faits aux communautés locales et aux Premières Nations (à l'exclusion des distributions aux coparticipants et des dons et commandites volontaires)	Partager avec les gens, p. 23		s. o.
ASPECT NON GRI Dons et commandites	<b>NON GRI</b>	Montant des dons et des commandites, par type (communautés locales et Premières Nations ou entreprise)	Partager avec les gens, p. 23		s. o.
	<b>NON GRI</b>	Pourcentage des revenus alloués aux dons et commandites	Partager avec les gens, p. 23		s. o.
Planification et intervention en situation de catastrophe ou d'urgence	---	Description de l'approche de gestion seulement	Partager avec les gens, p. 25		s. o.
Lutte contre la corruption	<b>G4-S04</b>	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	À propos de notre gouvernance, p. 29		s. o.

### SOCIAL – PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

Emploi	<b>G4-LA2</b>	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non offerts aux salariés temporaires ou à temps partiel	Partager avec les gens, p. 26		s. o.
Santé et sécurité au travail	<b>G4-LA6</b>	Type et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées de travail perdues, d'absentéisme et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Partager avec les gens, p. 25 Voir la réponse	Les données présentées excluent le taux d'absentéisme, pour lequel nous n'avons pas de données fiables en 2014. Les accidents du travail excluent les premiers secours.	s. o.
Formation et éducation	<b>G4-LA9</b>	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	Partager avec les gens, p. 26		s. o.
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes	<b>G4-LA13</b>	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels	Partager avec les gens, p. 27		s. o.

# INDEX DU CONTENU GRI RELATIF À LA « CONFORMITÉ » - CRITÈRES ESSENTIELS

## ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION : PÉRIMÈTRE DES ASPECTS

Aspect pertinent	Description de l'approche de gestion	Pertinence au sein de l'organisation ou en-dehors ? * Lorsque pertinent au sein de l'organisation, s'applique à toutes les entités dans G4-17.	Entités externes touchées par l'Aspect En ordre alphabétique
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
Généralités	Respecter l'environnement naturel, p. 8-13	Les deux	-Actionnaires -Communautés locales -ONG -Organismes de réglementation -Partenaires -Premières Nations -Prêteurs -Représentants de gouvernements
Émissions	Respecter l'environnement naturel, p. 8-13	Les deux	
Eau	Respecter l'environnement naturel, p. 8-13	Les deux	
Effluents et déchets	Respecter l'environnement naturel, p. 8-13	Les deux	
Conformité	Respecter l'environnement naturel, p. 8-13	Les deux	
Biodiversité	Respecter l'environnement naturel, p. 8-13	Les deux	
<b>ÉCONOMIE</b>			
Performance économique	Créer de la richesse, p. 14-18 Rapport de gestion et états financiers au 31 décembre 2014	Les deux	-Actionnaires -Clients -Communautés locales -Fournisseurs -Partenaires -Premières Nations -Prêteurs
Impacts économiques indirects	Créer de la richesse, p. 19-20	Les deux	
Accès	Créer de la richesse, p. 17	Les deux	
<b>SOCIAL – SOCIÉTÉ</b>			
Communautés locales	Partager avec les gens, p. 21-23	Les deux	-Actionnaires -Clients -Communautés locales -ONG -Organismes de réglementation -Partenaires -Premières Nations -Représentants de gouvernements -Prêteurs
Dons et commandites	Partager avec les gens, p. 21-23	Les deux	
Planification et intervention en situation de catastrophe ou d'urgence	Partager avec les gens, p. 25	Les deux	Actionnaires -Clients -Communautés locales -ONG -Organismes de réglementation -Partenaires -Premières Nations -Représentants de gouvernements
Lutte contre la corruption	À propos de notre gouvernance, p. 29 Code de conduite, p. 8	Les deux	Actionnaires -Clients -Communautés locales -ONG -Partenaires -Premières Nations -Prêteurs -Représentants de gouvernements
<b>SOCIAL – PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT</b>			
Emploi	Partager avec les gens, p. 24-27	Au sein de l'entreprise	---
Santé et sécurité au travail	Partager avec les gens, p. 24-25	Les deux	-Actionnaires -Communautés locales -Fournisseurs -Organismes de réglementation -Partenaires -Premières Nations -Représentants de gouvernements
Formation et éducation	Partager avec les gens, p. 26	Au sein de l'entreprise	---
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes	Partager avec les gens, p. 27	Au sein de l'entreprise	---

## INFORMATION PROSPECTIVE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

Le tableau ci-dessous présente certaines informations prospectives, décrites en deuxième page de couverture et contenues dans ce document, que la Société juge importantes pour mieux renseigner les lecteurs au sujet de ses résultats financiers potentiels. Il présente également les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES

#### PRODUITS PRÉVUS

Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le contrat d'achat d'électricité conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison, sauf dans le cas de la centrale hydroélectrique Miller Creek, qui reçoit un prix établi à partir d'une formule basée sur les indices de prix Platts Mid-C, et de la centrale hydroélectrique Horseshoe Bend, pour laquelle 85 % du prix est fixe et 15 % est ajusté annuellement en fonction des tarifs déterminés par l'Idaho Public Utility Commission. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation. Sur une base consolidée, la Société estime les produits annuels en additionnant les produits prévus de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats (excluant les installations d'Umbata Falls et de Viger-Denonville, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence).

#### BAIIA AJUSTÉ PRÉVU

Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en soustrayant des produits estimés les charges d'exploitation annuelles prévues, qui sont constituées principalement des salaires des opérateurs, des primes d'assurance, des charges liées à l'exploitation et à l'entretien, des impôts fonciers et des redevances; à l'exception des charges d'entretien, ces charges sont prévisibles et relativement fixes et varient essentiellement en fonction de l'inflation. Sur une base consolidée, la Société estime le BAIIA ajusté annuel en additionnant les résultats d'exploitation prévus de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. Elle soustrait de ces résultats les frais généraux et d'administration prévus qui sont constitués principalement de salaires et de frais de bureau et de charges liées aux projets potentiels prévus, lesquelles sont établies à partir du nombre de projets potentiels que la Société décide de développer et des ressources dont elle a besoin à cette fin (excluant les installations d'Umbata Falls et de Viger-Denonville, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence).

#### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES PRÉVUS ET RATIO DE DISTRIBUTION

La Société estime les Flux de trésorerie disponibles en calculant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation prévues avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les dépenses estimées en immobilisations destinées à l'entretien déductions faites des produits de cession, les remboursements de la dette prévus, les dividendes sur actions privilégiées et la portion des Flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Elle tient compte d'autres éléments, soit les entrées ou les sorties de trésorerie qui ne sont pas représentatives de la capacité de génération de trésorerie à long terme de la Société, par exemple la réintégration des coûts de transaction liés aux acquisitions réalisées, la réintégration des pertes réalisées ou la soustraction des gains réalisés sur des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir le taux d'intérêt sur la dette liée aux projets avant que cette dette ne soit contractée, et d'autres éléments au besoin.

La Société estime le Ratio de distribution en divisant le dernier dividende annuel déclaré par les Flux de trésorerie disponibles projetés. Il représente sa capacité à maintenir le dividende actuel et des augmentations de dividende, ainsi que sa capacité à financer sa croissance.

### PRINCIPAUX RISQUES ET PRINCIPALES INCERTITUDES

Niveaux de production inférieurs à la PMLT en raison de l'évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes et solaires et de la production d'électricité connexe, de variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, ou de la défaillance du matériel ou d'activités d'exploitation et d'entretien imprévues

Variations saisonnières imprévues de la production et des livraisons d'électricité

Taux d'inflation moins élevé que prévu

Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent

Variations des frais liés aux permis d'utilisation de l'eau et aux droits de propriété foncière

Charges d'entretien imprévues

Un BAIIA ajusté inférieur aux attentes en raison des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus, ainsi que de charges liées aux projets potentiels plus élevées que prévu

Des coûts de projets supérieurs aux attentes en raison de l'exécution par les contreparties et de retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets

Risques réglementaires et politiques

Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement

Effet de levier financier et clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures

Charges d'entretien imprévues

La Société pourrait ne pas déclarer ni verser un dividende

---

## PRINCIPALES HYPOTHÈSES

## PRINCIPAUX RISQUES ET PRINCIPALES INCERTITUDES

---

### COÛTS DE PROJETS ESTIMÉS, OBTENTION PRÉVUE DES PERMIS, DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRAVAUX RÉALISÉS ET DÉBUT DE LA MISE EN SERVICE DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT OU DES PROJETS POTENTIELS

---

La Société fait une estimation des coûts pour chaque projet en développement fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés pour tenir compte des prévisions de coûts fournies par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (« IAC ») dont les services ont été retenus pour le projet.

La Société fournit des indications sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses Projets en développement et des indications à propos de ses Projets potentiels, compte tenu de sa grande expérience en tant que promoteur.

Exécution par les contreparties, par exemple les entrepreneurs IAC  
Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets  
Obtention des permis  
Approvisionnement en matériel  
Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement  
Relations avec les parties prenantes  
Risques réglementaires et politiques  
Taux d'inflation plus élevé que prévu

### FINANCEMENT LIÉ AUX PROJETS OU REFINANCEMENT PRÉVU LIÉ AUX INSTALLATIONS EN EXPLOITATION

---

La Société fournit des indications au sujet de son intention d'obtenir du financement de projet sans recours pour ses Projets en développement et de refinancer des Installations en exploitation à l'échéance des dettes actuelles fondées sur la PMLT prévue, compte tenu des coûts et des produits prévus de chaque projet, de la durée restante du CAÉ et d'un ratio de levier financier d'environ 75-85 %, ainsi que de sa grande expérience du financement de projets et de sa connaissance du marché des capitaux.

Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement  
Effet de levier financier et clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures

### INTENTION DE SOUMETTRE DES PROJETS DANS LE CADRE D'APPELS D'OFFRES

---

La Société fournit des indications au sujet de son intention de soumettre des projets dans le cadre d'appels d'offres, compte tenu de l'état de préparation de certains de ses projets potentiels et de leur compatibilité avec les modalités de ces appels d'offres.

Risques réglementaires et politiques  
Capacité de la Société de mettre en sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires  
Capacité de conclure de nouveaux contrats d'achat d'électricité

### INTENTION DE S'IMPLANTER DANS DES MARCHÉS CIBLES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

---

Compte tenu de son plan stratégique, la Société fournit des indications au sujet de son intention d'établir une présence dans des marchés cibles à l'échelle internationale au cours des prochaines années.

Risques réglementaires et politiques  
Capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires  
Capacité de conclure de nouveaux CAÉ  
Fluctuations du taux de change

## **COMMUNICATIONS**

Pour tout renseignement additionnel, veuillez contacter :

**Marie-Josée Privyk, CFA, CPPD**

Directrice – Communications et Développement durable

Tél. : 450 928-2550, poste 222 / [mjprivyk@innnergex.com](mailto:mjprivyk@innnergex.com)

Ou visitez [www.innnergex.com](http://www.innnergex.com).

This document is available in English.

For an electronic version, please visit our Website at [www.innnergex.com](http://www.innnergex.com).

For hard copies, please contact [info@innnergex.com](mailto:info@innnergex.com).

**INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.**

**Bureau de Longueuil :** 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Est, bureau 1255  
Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4

**Bureau de Vancouver :** 666, rue Burrard - Park Place, bureau 200  
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 2X8

**[www.innergex.com](http://www.innergex.com)**

[info@innergex.com](mailto:info@innergex.com)

**INNERGEX**

Énergie renouvelable.  
Développement durable.

